



## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2025**

---

### **— COMpte-rendu intégral —**

Le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement le lundi 10 novembre 2025, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 28 novembre 2025.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BARRAT	Mme BERTHOUT
Mme BIRABEN	M. BOUCHET	M. CASANOVA
M. CIVEL	Mme GABADOU	Mme HACKE
Mme HOOGSTOEL	M. ISARE	Mme ROSSET

Excusées ayant donné pouvoir : Mme Nazan EROL à Mme Corinne GABADOU et Mme Marie-Christine LEMARDELEY à Mme Marine ROSSET.

M. Pierre CASANOVA quitte la séance au point 25 et revient pendant les débats du point 26.

M. Édouard CIVEL quitte la séance au point 30 et donne pouvoir à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 35 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025
- 3 - Adoption de la procédure d'urgence
- 4 – Adoption du budget primitif 2026
- 5 - 2025 DAE 239** - Subventions et conventions (3 059 000 euros) avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi
- 6 - 2025 DAJ 37** - Subvention et avenant n° 3 (305 337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats
- 7 - 2025 DASCO 114** - Caisse des écoles (5<sup>e</sup>) - Subvention 2026 (3 450 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- 8 - 2025 DASCO 142** - Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2024 (75 035,91 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement
- 9 - 2025 DLH 84** - Location de divers immeubles situés à Paris (Paris Centre, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique
- 10 - 2025 DLH 162** - Réalisation, 51 rue Claude Bernard (5<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (133 900 euros)
- 11 - 2025 DLH 185** - Réalisation 20-22 rue Geoffroy-Saint-Hilaire d'un programme de création de 48 logements sociaux (14 PLAI, 24 PLUS et 10 PLS) par Paris Habitat - Subvention (5 095 214 euros)
- 12 - 2025 DLH 227** - Réalisation, 1 ter rue de l'Arbalète (5<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (53 430 euros)
- 13 - 2025 DLH 295** - Réalisation 275 rue Saint-Jacques (5<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 11 logements par Paris Habitat - Subvention (149 381 euros)
- 14 - 2025 DLH 390** - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP
- 15 - 2025 DU 73** - Cession d'un local commercial au 1 ter rue de l'Arbalète (5<sup>e</sup>) – **PROJET REPORTÉ AU PROCHAIN CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**
- 16 - 2025 DU 201 PLU** - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition du public et approbation du projet
- 17 - 2025 SG 36** - Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)
- 18 - 2025 SG 45** - Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

19 - **2025 SG 47** - Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

20 - **2025 DAC 404** - Bail civil avec l'association « Théâtre de la Marionnette à Paris » pour l'occupation du Théâtre Mouffetard (5<sup>e</sup>)

21 - **2025 DASCO 152** - Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'État

22 - **2025 DJS 159** - Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026

23 - **2025 DJS 160** - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026

24 - **2025 DLH 392** - Réalisation 18-20 rue Censier (5<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 67 logements sociaux (34 PLAI, 20 PLUS et 13 PLS) par Paris Habitat - Subvention (9 261 605 euros)

25 - **2025 DLH 393** - Réalisation, 102 rue Mouffetard (5<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux PLAI par la RIVP – Subvention (94 770 euros)

26 - **2025 DVD 146** - "Fonds Vert" - végétalisation rue Gay Lussac (5<sup>e</sup>) et renaturation avenue de Bouvines (11<sup>e</sup>) - Conventions de cofinancement entre la Ville de Paris et l'État

27 - **V052025068** Vœu relatif à la crèche Valette

28 - **V052025069** Vœu relatif à la réquisition du gymnase Poliveau

29 - **V052025070** Vœu relatif à la pratique sportive aux Arènes de Lutèce le dimanche matin

30 - **Q052025071** Question relative à la Villa Panthéon

31 - **Q052025072** Question relative à la protection des commerces culturels dans le 5<sup>e</sup> arrondissement

32 - **V052025074** Vœu visant à apposer une plaque en hommage à Robert Bensaïd au 44 rue Gay Lussac

## I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Mme Florence BERTHOUT** : Bonjour à tous et toutes pour cet avant-dernier conseil d'arrondissement. Comme nous sommes en période de réserve électorale, je souhaite que nous puissions tous, dans nos diversités, nous concentrer sur le contenu des délibérations et uniquement sur le contenu des délibérations. Merci à ceux qui suivent sur les réseaux, et merci à nos chers administrés qui sont présents à ce conseil d'arrondissement dans les frimas presque hivernaux.

**Mme Florence BERTHOUT**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, propose que M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, chargé du commerce, de l'artisanat, de la vie associative, de la démocratie locale, des quartiers, de la prévention, de la sécurité et de la tranquillité de l'espace public, soit désigné secrétaire de séance.

**M. Benjamin ISARE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 13 dont 2 pouvoirs  
Pour : 13 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
NPPV : 0

## 2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

**Mme Florence BERTHOUT** : Le procès-verbal n'appelle pas de votre part de remarques particulières ? Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

**Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 13 dont 2 pouvoirs  
Pour : 13 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
NPPV : 0

## 3 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

**Mme Florence BERTHOUT** : Des délibérations sont arrivées après que vous avez eu connaissance de l'ordre du jour, et conformément au Code général des collectivités et à notre règlement intérieur, je soumets la procédure d'urgence à votre approbation.

**La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 13 dont 2 pouvoirs  
Pour : 13 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
NPPV : 0

## 4 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

**M. Pierre CASANOVA** : Le budget de l'arrondissement pour cette année nouvelle, qui débutera dans quelques semaines, s'élèvera à 5 891 337 euros. Cela représente une baisse infime, mais tout de même notable, de 0,23 % comparé à 2025. Ce budget sera ventilé en trois dotations : les investissements et le fonctionnement qui se subdivise entre l'animation locale et la gestion locale. La section investissement s'élèvera en 2026 à 168 003 euros, répartis entre la dotation forfaitaire et les conseils de quartier. La dotation forfaitaire couvre essentiellement les travaux dans la mairie, les écoles et les crèches pour un montant total de 134 947 euros. La dotation pour les conseils de quartier est également constante, à hauteur de 33 056 euros. Pour le fonctionnement, une légère diminution est notable, à hauteur de 0,23 %, avec 5 723 334 euros, subdivisés en deux : la dotation d'animation locale (DAL), qui couvre essentiellement le local et le culturel, est en augmentation de 4,67 % par rapport à 2025 pour atteindre un montant total de 440 421 euros ; la gestion locale connaît une baisse de - 0,61 % alors qu'elle mobilise les volumes de crédit les plus importants, soit 5 282 913 euros pour les équipements de proximité, qui sont au nombre de 138 dans notre arrondissement, les frais de personnel et les frais financiers.

J'attire votre attention sur deux points. Ce projet de délibération ne permettra pas de couvrir toutes les dépenses de fluides énergétiques, selon les estimations de la direction de la construction publique et d'architecture elle-même, ce qui signifie qu'il faudra que notre mairie demande en 2026 des ajustements supplémentaires à ce budget qui sera insuffisant. D'autre part, nous espérons que, dans la réforme de la territorialisation et des pouvoirs et des

prérogatives des arrondissements, nous bénéficierons de davantage de marges de manœuvre pour obtenir une attribution spécifique d'une telle dotation. Voilà en quelques mots la présentation de ce budget spécial, chers amis.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup, cher collègue. Sans en rajouter, nous avons du mal à suivre pièce par pièce dans la mairie les consommations de fluides, alors que je le demande depuis des années. Cela permettrait de mieux gérer les zones de chauffe et les périodes de chauffe également.

**M. Alexandre BARRAT** : J'avais deux questions et vous venez de répondre partiellement à la première. À quelle hauteur y a-t-il un manque au niveau des fluides énergétiques, puisque c'est généralement le poste le plus important, et dans quelle mesure n'avons-nous pas satisfaction ? Et pourquoi les postes eau et assainissement des écoles maternelles et des écoles primaires ont-elles été regroupées en un seul poste, en cumulé ? Les numéros des rubriques sont les 211 et 212, regroupées dans la 213. Est-ce qu'il y a une explication structurelle dans le fonctionnement de nos écoles ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, c'est une nouvelle nomenclature.

**M. Alexandre BARRAT** : C'est donc purement technique ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, c'est purement technique. Traditionnellement, concernant les fluides, nous avons toujours 15 ou 20 % reportés d'une année sur l'autre. C'est, hélas, un petit peu de cavalcade. Mais, par définition, il n'est pas question de ne pas payer ces fluides. Nous passons au vote. Avis favorable, j'imagine, en dépit de toutes les remarques qui ont été faites ? Je vous en remercie.

**Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs  
Pour : 14 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
NPPV : 0

## **5 - 2025 DAE 239 - SUBVENTIONS ET CONVENTIONS (3 059 000 EUROS) AVEC 44 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI**

**M. Philippe BOUCHET** : La DAE 239 concerne des subventions et des conventions avec 44 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi, pour un total de 3 millions d'euros. Certaines structures seulement concernent le 5<sup>e</sup> arrondissement : Emmaüs Alternatives et Défi pour 140 équivalents temps plein ; Les Enfants du canal pour 10 équivalents temps plein sur des subventions de fonctionnement et 62 sur des projets de chantier, puisqu'il y a deux types de subventions : des subventions générales d'accompagnement, chiffrées et très consistantes, et de l'accompagnement de personnes accompagnant elles-mêmes des salariés, avec un permanent pour 12 salariés et un chargé d'insertion pour 18 personnes se rapprochant de l'emploi. Les moyennes en général par ETP sont de 3 500 euros, ce qui est assez consistant avec les votes précédents et les délibérations qu'on a pu présenter précédemment sur ces sujets. Donc, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup pour cette présentation très concise. Nous procédons à un vote disjoint ?

**M. Philippe BOUCHET** : Un vote disjoint, comme on le fait d'habitude sur les associations que nous connaissons et qui œuvrent dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis favorable, chers collègues ? Je vous en remercie.

**La DAE 239 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

**6 - 2025 DAJ 37 - SUBVENTION ET AVENANT N° 3 (305 337 EUROS) À LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ET À LA HALTE FEMMES AVEC L'ORDRE DES AVOCATS**

**M. Édouard CIVEL** : Il s'agit de la subvention habituelle relative à la convention pluriannuelle pour l'organisation des consultations d'avocats en mairies d'arrondissements. Cette convention lie la Ville de Paris au barreau et permet d'avoir un financement pour des consultations d'avocats. Dans le cas du 5<sup>e</sup> arrondissement, cela a représenté sur l'année passée 57 permanences et cela a bénéficié à plus de 500 de nos administrés. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci infiniment. Notre collègue Pierre CASANOVA, avocat lui-même, ne participe pas à ce vote. Et si Madame la directrice générale adjointe des services a fait le bon calcul, mais elle le fait toujours, je crois que cela représente à peu près 9 500 euros pour le 5<sup>e</sup> arrondissement sur le volume de ce que nous votons. Avis favorable, j'imagine, chers collègues ? Je vous en remercie. Cette permanence vient densifier la vingtaine de permanences qui se font à la Maison des droits.

**La DAJ 37 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 13 dont 2 pouvoirs

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 1 (M. CASANOVA)

**7 - 2025 DASCO 114 - CAISSE DES ÉCOLES (5<sup>E</sup>) - SUBVENTION 2026 (3 450 000 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

**Mme Corinne GABADOU** : Pour la Caisse des écoles, il faut savoir qu'il y a 3 500 repas par jour préparés sur place dans quinze cuisines. Huit écoles maternelles, neuf élémentaires, trois collèges et un lycée y sont rattachés. Il y a quatre-vingts cantinières, vingt heures de formation chaque année pour les cantinières, un approvisionnement bio pour les déjeuners et 100 % de goûters bio, avec un approvisionnement en filières courtes, c'est-à-dire qu'on ne va pas chercher la viande en Argentine, même si elle est bio en Argentine, mais à proximité de la région parisienne. On connaît nos éleveurs, nos agriculteurs et nous faisons un voyage d'ailleurs tous les ans pour aller leur rendre visite. Il y a six composantes dans nos menus : une entrée, viande ou poisson, accompagnement, fromage, dessert et pain. Et il y a surtout zéro plastique sur les plateaux. En effet, les produits laitiers sont livrés dans des seaux, les yaourts, par exemple, et ils sont servis à la louche dans des petits ramequins. L'objet de la présente délibération est la subvention de 3 450 000 euros, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année dernière, hors prime, équivalente à l'inflation prévue pour 2026. Toutefois, cette subvention ne tient pas compte de l'inflation alimentaire, qui est de 30 % pour la filière bovine et 18 % pour la filière agricole, ni de certains surcoûts à la charge de la Ville de Paris, par exemple, le monte-charge de l'école élémentaire Buffon, qui ne fonctionne plus depuis

plus d'un an. Le courrier envoyé par la Maire à Patrick Bloche pour demander une revalorisation de 116 000 euros de la subvention serait bienvenu. Sur ce, je demande de voter favorablement pour cette DASCO 114.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Donc avis favorable et vous avez compris que cette dotation ne couvre pas l'inflation de certains produits et la prise en charge d'équipements qui ont été défectueux. Avis favorable de tout le monde en dépit des réserves de Corinne GABADOU ? Je vous remercie.

**La DASCO 114 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs  
Pour : 14 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
NPPV : 0

#### **8 - 2025 DASCO 142 - COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME - BILAN D'UTILISATION POUR 2024 (75 035,91 EUROS) DU FONDS COMMUN DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT**

**Mme Corinne GABADOU** : Il s'agit du bilan de 2024 du Fonds commun départemental des services d'hébergement concernant les collèges dotés d'un service de restauration autonome. Le collège Pierre-Alviset a obtenu la somme de 4 370,50 euros pour le remplacement de la badgeuse de la restauration scolaire pour les élèves. Il s'agit d'une dotation perçue en 2024 pour le collège et utilisée en 2025. Je vous demande de voter favorablement pour cette badgeuse.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Avis favorable ? Je vous en remercie.

**La DASCO 142 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs  
Pour : 14 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
NPPV : 0

#### **9 - 2025 DLH 84 - LOCATION DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS À PARIS (PARIS CENTRE, 5<sup>E</sup>, 6<sup>E</sup>) À PARIS HABITAT OPH - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

**Mme Anne BIRABEN** : La DLH 84 porte sur le renouvellement par bail emphytéotique de la location de divers immeubles communaux à Paris Habitat. Sur la délibération, trois nous concernent : l'immeuble 23-23 bis, rue Frédéric Sauton, qui est prorogé par avenants successifs jusqu'au 31 décembre 2025 ; un immeuble au 40-42, rue Mouffetard, prorogé par avenants successifs jusqu'au 31 décembre 2025 ; ainsi que l'immeuble 9, square Adanson, prorogé également par avenant jusqu'au 31 décembre 2025. Ce bail emphytéotique prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 40 ans. L'immeuble de la rue Frédéric-Sauton distribue 10 logements sur une surface de 356 mètres carrés et un local commercial d'une surface de 48 mètres carrés. Les recettes locatives représentaient en 2023 pratiquement 50 000 euros. Le bail emphytéotique est assorti d'un loyer annuel révisable tous les trois ans qui s'élève à 7 476,92 euros. L'immeuble de la rue Mouffetard comprend 29 logements pour 1 198 mètres carrés, et 4 logements commerciaux pour 161 mètres carrés de surface utile. Les recettes locatives en 2023 représentaient 183 262 euros et le bail est assorti d'un loyer annuel également révisable tous les trois ans qui s'élève à 39 826 euros. Le dernier immeuble, 9 square Adanson, est un immeuble à usage d'habitation qui compte 19 logements pour

1 336 mètres carrés. En 2023, les recettes locatives représentaient 184 257 euros et le bail est assorti d'un loyer annuel également révisable tous les trois ans, qui s'élève à 76 332 euros. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Ce renouvellement d'un bail emphytéotique est une mesure en fait assez technique. Avis favorable de vous tous, chers collègues ? Je vous en remercie.

**La DLH 84 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

**10 - 2025 DLH 162 - RÉALISATION, 51 RUE CLAUDE BERNARD (5<sup>e</sup>) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX PAR IMMOBILIÈRE 3F - SUBVENTION (133 900 EUROS)**

**Mme Anne BIRABEN** : Il s'agit de la réalisation au 51 rue Claude-Bernard d'un programme de rénovation de 14 logements sociaux par Immobilière 3F. Ce programme sera assorti d'une subvention de la Ville d'un montant de 133 900 euros. Cette dépense sera inscrite au budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'année 2025, sous réserve de la disponibilité des crédits. Le projet devra respecter les objectifs du plan Climat Air Énergie défini par la Ville de Paris, dont on a déjà beaucoup parlé dans ce conseil. Il est intéressant de savoir ce que cela permet de faire comme économies. C'est un immeuble de type faubourien haussmannien qui comprend six étages en façade avec une courette intérieure. Si les travaux sont parfaitement bien faits et qu'ils respectent le plan Climat de la Ville, il y aurait un gain de 47 % au niveau de la consommation énergétique et une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre. Cela me semble aller dans le bon sens et je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci, chère collègue. Il y a la garantie de prêt assortie, évidemment. Avis favorable ? Je vous en remercie.

**La DLH 162 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

**11 - 2025 DLH 185 - RÉALISATION 20-22 RUE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 48 LOGEMENTS SOCIAUX (14 PLAI, 24 PLUS ET 10 PLS) PAR PARIS HABITAT - SUBVENTION (5 095 214 EUROS)**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède à nouveau la parole à Anne BIRABEN pour rapporter la DLH 185, qui fait suite à un vœu que j'avais présenté dans le conseil d'arrondissement en janvier 2025, et qui concernait le centre des impôts au 20 rue Geoffroy Saint-Hilaire fermé et inoccupé depuis plusieurs années.

**Mme Anne BIRABEN** : Il s'agit donc d'une réalisation au 20-22 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, d'un programme de création de 48 logements sociaux, 14 PLAI, 24 PLUS et 10 PLS par Paris Habitat, assorti d'une subvention de 5 095 000 euros de la Ville de Paris. Cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé à 100 % au PLU bioclimatique. Cet immeuble

de bureaux fera l'objet d'un projet de transformation en logement social. L'État confiera à Paris Habitat le volume dont il est propriétaire dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 65 années. Après les travaux de reconstruction lourde, l'immeuble comportera au total 48 logements familiaux, se répartissant en 14 logements PLAI, 24 PLUS et 10 logements PLS. Le tout sera assorti de 21 places de stationnement.

Le coût global de l'opération est évalué à 19 millions d'euros, c'est-à-dire que les charges foncières s'élèvent à 8,1 millions d'euros et les travaux à 8,2 millions d'euros. La subvention de la Ville de Paris serait quant à elle de 5 095 000 euros. Le coût revient à 6 700 euros par mètre carré utile. C'est un ratio tout à fait élevé qui confirme les dérives financières de la Ville de Paris pour le logement social à tout prix, y compris à des prix exorbitants. En contrepartie du conventionnement, la préfecture aura une réservation de 20 logements, la Ville de Paris de 24 logements et les employeurs de 4 logements. Je me souviens très bien de votre vœu, Madame la Maire, et nous avions à cette occasion fait une proposition de création de bail réel solidaire. Le BRS n'est pas en vigueur dans cet arrondissement et je le regrette, surtout rue Geoffroy Saint-Hilaire, puisque c'est un quartier déjà très dense en logements sociaux. Je parle bien du quartier, et non de l'arrondissement. Je trouve qu'il serait bien de pouvoir créer une nouvelle forme d'accessibilité au logement. Je vous rappelle que, pour le BRS, l'acquéreur devient propriétaire des murs, non du foncier. L'achat est donc réduit à peu près de 40 à 50 % du prix et la TVA est à 5,5 %. Cela augmente la mixité sociale du quartier et la revente est possible, même si elle est sans plus-value, parce qu'il s'agit bien encore de logements sociaux. Malheureusement, notre proposition avait été balayée d'un revers de main au profit de propositions de logements très sociaux qui, je vois aujourd'hui, obtiennent raison et je le regrette. Encore une fois, transformer des bureaux en logement social est très louable, mais c'est l'arbre qui cache la forêt. On sait combien de constructions de bureaux, en ce moment, la Ville de Paris met en œuvre, notamment les barres boulevard de l'Hôpital, qui sont un drame absolu, et la construction pharaonique évidemment de la tour Triangle dont on se serait bien passé. Pour toutes ces raisons, je vous propose, mes chers collègues, de voter contre.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je voterai pour, puisque c'est un projet mixte. Il y a du PLAI, du PLUS et du PLS. Il y a en plus, dans la typologie, des logements familiaux. Par cohérence avec ce que je demande, c'est-à-dire du logement familial et le fait qu'on ne mette pas tout en PLAI, je voterai pour, même si votre proposition n'est pas inintéressante.

**Mme Marine ROSSET :** Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, il y a très peu d'endroits où l'on peut finalement avoir ce type de transformation de bureaux en logements. Je crois que c'est effectivement une solution pour faire du logement social dans notre arrondissement, ce qui est un des leviers qu'a la puissance publique. Il me semble qu'une opération de BRS est facilitée quand il s'agit de transformer ou de construire du logement ou de faire de la préemption de logement en logement. Mais la transformation de bureaux en logements demande quand même des opérations, y compris techniques, qui amènent à ce que ce soit des bailleurs sociaux qui s'en emparent et qui créent ainsi du logement social. Par ailleurs, je trouve effectivement que l'opération est assez équilibrée, puisque le PLAI, je le rappelle...

**Mme Florence BERTHOUT :** Non, attendez, nous n'allons pas refaire lors de tous les conseils d'arrondissement des échanges sur le logement social. Ayez la gentillesse de dire ce pour quoi vous votez. Nous avons compris votre point de vue. On ne va rappeler ce qu'est le PLAI, le PLUS, le PLS, le BRS, dire si l'on est d'accord ou pas, les arguments pour et contre.

**Mme Marine ROSSET :** Je finis ma phrase. Je n'ai pas l'impression d'être la plus longue dans mes prises de parole. Et par ailleurs, s'il s'agit juste de voter, nous n'avons qu'à nous faire un Zoom et cliquer. Je voulais simplement rappeler que c'est un équilibre, effectivement, en termes de mixité de population. Donc, je voterai favorablement à cette résolution.

**Mme Florence BERTHOUT** : Voilà, je vous remercie. C'est d'ailleurs ce que j'avais dit. Cela me paraissait équilibré. On passe au vote. Je vous remercie.

**La DLH 185 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 11 dont 2 pouvoirs

Contre : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)

Abstentions : 0

NPPV : 0

**12 - 2025 DLH 227 - RÉALISATION, 1 TER RUE DE L'ARBALÈTE (5<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (53 430 EUROS)**

**Mme Anne BIRABEN** : Il s'agit de la réalisation au 1 ter rue de l'Arbalète - 107 rue Mouffetard, d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par Elogie-Siemp, assortie d'une subvention de 53 430 euros. Le bailleur souhaite réaliser un programme de rénovation de cet ensemble s'inscrivant dans les objectifs du plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris. Je ne reviens pas sur ce plan que tout le monde connaît et dont on a déjà décrit les effets dans ce conseil. La Ville souhaite développer des réponses techniques et architecturales pour améliorer le confort d'usage d'été comme d'hiver. L'ensemble immobilier est composé d'un bâtiment édifié en R+3 et comportant 4 logements sociaux d'une surface utile de 198 mètres carrés. À la fin des travaux, les gains en consommation devraient être de 40 % et en émission de CO<sub>2</sub> de 46 %, ce qui serait une bonne chose. Le coût de l'opération est évalué à 436 111 euros. Je vous propose, si vous êtes d'accord, de voter pour cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. J'imagine que tout le monde vote pour ce programme de rénovation thermique positif. Je vous en remercie.

**La DLH 227 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

**13 - 2025 DLH 295 - RÉALISATION 275 RUE SAINT-JACQUES (5<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 11 LOGEMENTS PAR PARIS HABITAT - SUBVENTION (149 381 EUROS)**

**Mme Anne BIRABEN** : Il s'agit de la réalisation au 275 rue Saint-Jacques d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux par Paris Habitat, assorti d'une subvention de 149 381 euros. Il ne s'agit pas de n'importe quel immeuble, puisqu'il s'agit de l'un des immeubles les plus touchés lors de l'explosion le 21 juin 2023 rue Saint-Jacques. Vous savez tous, le meurtrissement qu'a connu l'arrondissement à ce moment-là. Un certain nombre d'immeubles ont été déclarés insalubres et les habitants ont donc dû être relogés ailleurs. Il s'agit de l'un de ces immeubles, remarquable d'ailleurs, puisqu'édifié en 1650, au même moment que le Val-de-Grâce, et dont une partie d'ailleurs est classée monument historique. Le programme de rénovation reprend évidemment les objectifs du plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris. Je n'en reparle pas. Cet ensemble immobilier est composé de deux bâtiments, l'un à R+3 sur la rue et un second à R+1, séparés par une cour commune arborée. Il comporte 11 logements sociaux d'une surface utile de 331 mètres carrés. La façade, la toiture sur rue ainsi que les rampes de l'escalier du bâtiment sur rue sont inscrites aux monuments historiques depuis 1968.

À la suite de ce sinistre affreux et qui nous a tous traumatisés, il semble que la structure existante du bâtiment peut être conservée sans création de nouveaux éléments porteurs, ce qui permet d'avoir un projet qui consiste à réhabiliter des éléments structurants des bâtiments et à améliorer en même temps leur efficacité énergétique. Il y aurait donc un gain au niveau énergétique, de 36 % et 32 % des consommations pour chaque bâtiment, et de l'ordre de 90 % des émissions de CO<sub>2</sub> pour les deux bâtiments.

Le coût total de l'opération est évalué à 2,5 millions d'euros et la subvention de la Ville se porte à 149 381 euros. Il y a également une subvention de la DRAC de 42 240 euros et bien sûr un financement très important de l'assurance qui est porté à un 1 251 149 euros. En contrepartie, la Ville réclame 5 droits de réservation pour une durée de 40 ans. Je vous propose, mes chers collègues, de voter pour cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Il restera évidemment le programme de la RIVP avec 6 logements et un commerce, qui se fera dans deux ans, pour lequel les préétudes sont toujours en cours. Avis favorable, j'imagine ? Je remercie Paris Habitat qui a fait plutôt vite dans un dossier complexe.

### **La DLH 295 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

### **14 - 2025 DLH 390 - OCTROI, RÉITÉRATION ET MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE CRÉATION ET DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET DE RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS PAR LA RIVP**

**Mme Anne BIRABEN** : Il s'agit de l'octroi, de la réitération et des modifications de garanties d'emprunt finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP. Pour le 5<sup>e</sup>, cela concerne des garanties de prêts PLUS, PLUS foncier, PLS, PLS foncier et PHARE pour un programme de création de logements sociaux situés au 4-8 bis rue Cuvier. Il s'agit de la barre Cassan. Vous savez qu'il y a une rénovation et surtout une réhabilitation afin de créer 580 logements étudiants. La somme des prêts est quasiment de 80 millions d'euros, puisque la Ville garantie à hauteur de 100 % pour la totalité de sa durée le service des intérêts de l'amortissement des prêts pour les PLUS (21 592 000 euros), PLUS foncier (21 852 000 euros), PLS (6 161 000 euros), PLS foncier (15 444 000 euros), et PHARE (14 740 000 euros). Donc, un total de près de 80 millions d'euros. Un deuxième immeuble géré par la RIVP, situé au 41 rue de Tournefort, est aussi concerné par ces modifications de garanties d'emprunts. La Ville de Paris garantie également à hauteur de 100 %, pour la totalité de sa durée, le service des intérêts et l'amortissement des prêts PLS (5 565 000 euros), PLS foncier (10 541 000 euros), PLS complémentaire (7 318 000 euros), pour un total de 103 millions d'euros.

Toutefois, la RIVP est l'un des bailleurs les plus endettés actuellement, puisque l'endettement de la RIVP atteint 3,85 milliards d'euros de garanties d'emprunts. Pour la Ville de Paris, les garanties d'emprunts atteignent environ 12 milliards d'euros. La RIVP représente donc à elle seule déjà un tiers de ces garanties. Ces garanties d'emprunts concernent à plus de 80 % le logement très social. Vous connaissez tous le contexte financier de la Ville de Paris, qui est très dégradé avec une dette directe de 10 milliards d'euros en 2025. Ces engagements sont donc devenus un risque pour la Ville, qui aggrave évidemment sa vulnérabilité financière et entretient une dépendance de fait structurelle des bailleurs à la dette. Pour toutes ces raisons, je vous propose de nous abstenir sur cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : De toute façon, les garanties d'emprunt, sauf erreur de ma part, avaient été votées. Il s'agit de modifications de garanties d'emprunt, donc d'une délibération qui est technique. Je soumets à votre vote cette délibération.

**La DLH 390 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 11 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)

NPPV : 0

**15 - 2025 DU 73 - CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL AU 1 TER RUE DE L'ARBALÈTE (5e) – PROJET REPORTÉ AU PROCHAIN CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**16 - 2025 DU 201 PLU - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 - BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DU PROJET**

**M. Édouard CIVEL** : Il s'agit simplement d'une délibération technique qui concerne deux adresses du 5<sup>e</sup> arrondissement, à savoir au 8 rue des Trois-Portes et au 33 rue Tournefort, pour des erreurs sur des dessins et des entrées de la première version du PLU bioclimatique. Donc, il s'agit simplement de correctifs apportés sans modifications sur le fond du PLU bioclimatique. Je vous propose de voter favorablement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Cela arrive, hélas, régulièrement. Je vous propose de passer au vote.

**M. Philippe BOUCHET** : Cette délibération a plusieurs points, principalement des modifications, des simplifications sur le PLU. On avait déjà eu l'occasion d'en voter, notamment concernant les protections patrimoniales. C'est un point d'ajustement tout à fait normal. Un deuxième point concerne une introduction d'exception concernant la Cité internationale universitaire de Paris, ce qui est tout à fait positif. On le mentionne, bien que ce ne soit pas dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, puisque c'est important. Tous les dispositifs ne sont pas toujours valables et doivent être ajustés. En revanche, le quatrième point concerne une précision sur l'application des règles de mixité aux parcelles grevées d'emplacements réservés de logements ayant fait l'objet d'un droit de délaissement. Pour résumer les choses de façon assez simple, même lorsque la Ville n'utilise pas son droit de préemption, les servitudes restent et les propriétaires sont dans une insécurité foncière durable, dans l'impossibilité de valoriser leurs biens et sont confrontés à une dégradation immédiate de la valeur de leur patrimoine. En refusant, puisqu'effectivement, ce dispositif ne permet pas de supprimer des pastilles caduques...

**Mme Florence BERTHOUT** : Ce n'est pas un projet de délibération.

**M. Philippe BOUCHET** : C'est le point du numéro 4 de cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Où cela se trouve-t-il ? Je n'ai pas du tout cela. C'était déjà le cas avant. Ce n'est pas une nouveauté. Là, nous sommes sur une délibération qui, sauf erreur de ma part, je l'ai peut-être mal lue, modifie deux choses purement techniques. Cela ne concerne pas le PLU. J'entends donc ce point, mais ce n'est pas du tout l'objet de la délibération. Ce sont deux points techniques de mise à disposition du public et l'approbation du projet. Donc, ce n'est pas le sujet.

**M. Philippe BOUCHET** : Pour nous, cela en fait partie.

**Mme Florence BERTHOUT** : La question n'est pas de savoir si, pour vous cela en fait partie, excusez-moi. L'objet de la délibération est « bilan de la mise à disposition du public et

approbation du projet ». C'est un point très précis, même si l'on n'est pas d'accord avec de nombreux sujets du PLU. Donc, je vous propose de passer au vote. Qui est favorable ? Je rappelle qu'il s'agit simplement d'une mise à disposition. Je vous en remercie.

**La DU 201 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 11 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme BIRABEN et MM. BARRAT et BOUCHET)

NPPV : 0

**17 - 2025 SG 36 - RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PARISIEN DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE LA CHALEUR ET CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE CONCESSIONNAIRE (SEMOP)**

**Mme Florence BERTHOUT** : La DDCT m'a fait passer vendredi soir, une invitation pour les membres des conseils d'arrondissement, qui vaudra également pour les conseillers de Paris, à se déporter concernant les trois délibérations sur la concession de service public parisien de probation et de distribution de la chaleur et la création de la Société d'économie mixte à Opération Unique Concessionnaire, la SEMOP, dans le cas où ils auraient un intérêt soit au titre de leur mandat, soit à titre personnel, avec les trois sociétés qui forment le groupe d'actionnaires lauréats, qui sont Dalkia, Eiffage et la RATP-Solution Ville, ou avec la Compagnie parisienne de chauffage urbain, c'est-à-dire la CPCU, ou encore avec Engie, et ceci que leurs intérêts soient directs ou même indirects s'il y a un parent, un compagnon, une compagne, des enfants, un mari, une épouse intéressés dans ces compagnies. J'imagine, si tout le monde reste dans cette pièce, que personne n'est concerné et que personne n'est membre directement ou indirectement des compagnies qui font partie de la SEMOP. Cela ayant été dit, j'invite notre collègue Édouard CIVEL à rapporter successivement les trois délibérations qui concernent à la fois la concession elle-même, les garanties, et les conventions financières qui sont censées être assorties aux deux premières délibérations.

**M. Édouard CIVEL** : Merci, Madame la Maire. Cette délibération fait suite à un appel d'offres qui a été repoussé à plusieurs reprises suite à la crise sanitaire puis à la guerre en Ukraine, et qui attendait ensuite la finalisation du PLU. Il s'agit de renouveler la concession du réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris. En l'occurrence, ce réseau de chaleur qui va desservir à peu près un million de Grands-Parisiens est le plus grand réseau de chaleur urbain de France. Son exploitation est confiée à Engie aujourd'hui et l'a été à des ancêtres d'Engie depuis un siècle, depuis 1927. L'appel d'offres fait changer en réalité le concessionnaire de la Ville, et comporte un certain nombre d'autres changements. Il y a un appel d'offres et le groupement formé par Dalkia, Eiffage et RATP-Solution ville l'a remporté. Cet appel d'offres est très important, puisqu'il représente un engagement pour 25 ans pour la Ville, pour la concession du réseau de chaleur urbain, avec un financement qui va s'élèver aux alentours de 15 milliards et avec des enjeux assez importants en matière, par exemple, de verdissement du réseau de chaleur urbain de la ville et une maîtrise des coûts qui est associée, puisqu'un million de Grands-Parisiens sont clients et dépendent également, évidemment, du prix de la chaleur fournie par la CPCU. La CPCU est également un acteur qui intervient énormément dans l'espace public. Nous avons pu le voir au cours des dernières années. C'est un sujet qui est donc extrêmement important à l'échelle des arrondissements, dont certains sont particulièrement concernés par ce réseau.

Dans le montage qu'il a été proposé de valider figurent comme lauréats de cet appel d'offres Dalkia, Eiffage et la RATP. Plusieurs sujets posent question dans cette équipe lauréate, et notamment celui de l'avenir de Dalkia. Dalkia est aujourd'hui une filiale de EDF, et il y a une interrogation sur le fait que cela en reste ou non une filiale. Aujourd'hui, Dalkia est une entreprise en réalité publique, mais elle pourrait être potentiellement privatisée dans les

années à venir. Dans le plan proposé, il y a un verdissement assez fort du bilan énergétique du réseau de chaleur. Néanmoins, il pose tout de même des questions. On voit que la part de la géothermie, par exemple, demeure assez faible, puisque les projections en 2050 se limitent à 12 % de géothermie, alors qu'on sait que l'Île-de-France est un bassin de géothermie extrêmement prolifique.

Enfin, le fait de proposer de valider un appel d'offres d'une telle importance en fin de mandature et à trois mois des élections nous semble peut-être un peu cavalier et il aurait peut-être fallu laisser le temps à la potentielle nouvelle équipe municipale de se saisir du sujet et de choisir finalement l'avenir qu'elle veut pour un acteur qui est aussi central dans la gestion de l'énergie dans la ville.

Nous allons passer les délibérations les unes après les autres, mais globalement, ce que je vous propose est de vous abstenir sur cette délibération.

**M. Alexandre BARRAT :** D'abord, j'abonde sur le sujet d'un engagement de 25 ans pour la Ville qui, je pense, à la veille d'une élection, devrait nous inviter à surseoir à décider, sur ce seul motif. Mais j'ajoute que, sur le plan purement énergétique, on peine à croire à l'objectif affiché des 77 % d'énergies renouvelables et de récupération. En effet, d'abord, l'exécutif parisien n'a jamais atteint ses objectifs fixés dans ses plans Climat successifs. Ensuite, il s'agirait à la fois de desservir plus de zones dans Paris, ce qui est un très bel objectif, et d'augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération du mix, alors même qu'il est en diminution à cause de la baisse de la valorisation énergétique des déchets ménagers. La part de ceux-ci est passée de 43 % à 39 % et il est encore prévu qu'elle baisse jusqu'à 30 %, parce que la Ville a perdu l'exclusivité de l'achat de cette fourniture de chaleur auprès du Systom. Ainsi, l'objectif affiché de 77 % d'énergies renouvelables et de récupération est irréaliste, pour ne pas dire fantasque. Sur le plan financier, nous parlons d'un contrat à 4,5 milliards d'euros. Les modalités concrètes et le financement précis ne sont pas encore détaillés. Nous n'avons pas la ventilation entre l'autofinancement et les fonds propres, d'une part, et le financement bancaire, d'autre part. À quel point les finances de la Ville seraient-elles mobilisées si ce contrat était signé ? La trajectoire financière n'est pas claire. On nous demande un blanc-seing sur un sujet aussi engageant sur 25 ans. Pour ces trois raisons, calendrier électoral, mix énergétique irréaliste, financement incertain, dont je crois qu'une seule aurait pu suffire, nous allons voter contre.

**Mme Florence BERTHOUT :** Chers collègues, qui veut prendre la parole ?

**Mme Marine ROSSET :** Le calendrier, en tout cas sur la concession, a été vu et revu plusieurs fois en amont. Effectivement, cela prend du temps. Édouard a rappelé les circonstances qui ont pu repousser le choix. Sur les objectifs que tient la Ville, évidemment, il s'agit d'un contrat, donc avec des objectifs que l'entreprise est chargée de réaliser et, j'imagine, des clauses de revoyure si ce n'est pas le cas, et cetera. En tout cas, l'objectif affiché est ambitieux sur le verdissement et je me permets de dire que nous avons quand même diminué par deux la pollution dans Paris quand vous ne proposez absolument aucun objectif sur ce sujet. Parfois, il vaut donc mieux avoir des objectifs et essayer de les tenir, même si l'on n'y arrive pas complètement.

**M. Laurent AUDOUIN :** Effectivement, c'est très joli de critiquer, de dire que les objectifs sont irréalistes, mais qu'est-ce que vous proposeriez à la place ? Je souscris tout à fait à la remarque sur le fait que la part de géothermie est sans doute trop faible et que c'est une voie qui n'est pas assez explorée. Cela me semble très clair. Sur ce que vous dites sur la valorisation des déchets, tant mieux si cela baisse encore, parce que les riverains de l'usine d'incinération d'Ivry, par exemple, eux, seraient ravis que la part de valorisation énergétique tombe à peu près à zéro. Et je pense que pour tous les habitants du sud parisien et plus généralement pour tous les riverains de l'usine d'incinération, plus vite cela descendra, plus cela baissera, plus vite on trouvera d'autres moyens de valoriser nos déchets et mieux ce sera. Quand on sait que le Systom n'hésite pas à mettre la Ville en difficulté en vendant son énergie

au plus offrant, cela rappelle d'autres épisodes peu glorieux de cet organisme dont la gouvernance laisse un peu à désirer. Concernant le calendrier, je suis d'accord, il peut poser question. Mais de là à bloquer l'opération en n'ayant aucune espèce de contre-proposition, cela ne me paraît pas sérieux. Pour ma part, je voterai cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. J'entends tous vos arguments. À titre personnel, je m'abstiendrai parce que je trouve que le calendrier est tout à fait inopportun. J'ai parfaitement conscience qu'à différentes reprises nous nous sommes prononcés sur les modalités du renouvellement de cette consultation, y compris sur la durée. Mais franchement, je trouve qu'à quatre mois des municipales, ce n'est pas très glorieux. Et je m'interroge aussi, comme mon collègue, même s'il faut être ambitieux et, même si je suis pour le mix énergétique, sur le caractère peu réaliste du mix énergétique. Donc, pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai.

**M. Édouard CIVEL** : Le combustible solide de récupération censé faire la part belle du futur mix est à nouveau de l'incinération de déchets. Donc, en fait, le plan ne prévoit que très peu de géothermie et essentiellement à nouveau de l'incinération de déchets.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vais rappeler que, par cohérence, si l'on vote contre une délibération, on est censé voter contre les autres délibérations.

#### **La SG 36 n'est pas adoptée.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 3 dont 1 pouvoir (Mmes LEMARDELEY et ROSSET, M. AUDOUIN)

Contre : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)

Abstentions : 8 dont 1 pouvoir (Mmes BERTHOUT, GABADOU, EROL, HACKE, HOOGSTÖEL et MM. CASANOVA, CIVEL, ISARE)

N.P.P.V : 0

#### **18 - 2025 SG 45 - GARANTIE D'EMPRUNT À ACCORDER À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE (SEMOP) POUR LE SERVICE PUBLIC PARISIEN DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE LA CHALEUR**

#### **La SG 45 n'est pas adoptée.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 3 dont 1 pouvoir (Mmes LEMARDELEY et ROSSET, M. AUDOUIN)

Contre : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)

Abstentions : 8 dont 1 pouvoir (Mmes BERTHOUT, GABADOU, EROL, HACKE, HOOGSTÖEL et MM. CASANOVA, CIVEL, ISARE)

N.P.P.V : 0

#### **19 - 2025 SG 47 - AUTORISATION DE CONCLURE ACTES ET CONVENTIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PARISIEN DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

#### **La SG 47 n'est pas adoptée.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 3 dont 1 pouvoir (Mmes LEMARDELEY et ROSSET, M. AUDOUIN)

Contre : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)

Abstentions : 8 dont 1 pouvoir (Mmes BERTHOUT, GABADOU, EROL, HACKE, HOOGSTÖEL et MM. CASANOVA, CIVEL, ISARE)

**20 - 2025 DAC 404 - BAIL CIVIL AVEC L'ASSOCIATION « THÉÂTRE DE LA MARIONNETTE À PARIS » POUR L'OCCUPATION DU THÉÂTRE MOUFFETARD (5<sup>E</sup>)**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour complémentaire pour les délibérations. Je cède la parole à Pierre CASANOVA qui va nous rapporter la DAC 404, chers collègues.

**M. Pierre CASANOVA** : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un projet de bail civil quinquennal entre la Mairie de Paris et le Théâtre de la marionnette que nous connaissons bien, que je n'ai pas besoin de présenter. Un élément important est l'élément financier. La valeur locative de ce bien s'élève à 23 200 euros et le loyer réel mensuel qui serait proposé à cet établissement s'élèverait à 1 500 euros, ce qui signifie que l'aide en nature par l'écart entre la valeur locative et la valeur actuellement payée par le Théâtre de la marionnette et l'association qu'il représente s'élèverait à 21 700 euros. L'institution est trop ancienne, trop établie et trop appréciée pour que nous n'approuvions pas ce projet, raison pour laquelle je vous propose de voter favorablement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup chers collègues. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

**La DAC 404 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

**21 - 2025 DASCO 152 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PARIS AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE DÉCHARGES D'ENSEIGNEMENT DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES ÉCOLES PUBLIQUES PARISIENNES - CONVENTION AVEC L'ÉTAT**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vais maintenant rapporter la DASCO 152 qui me tient évidemment beaucoup à cœur, comme à vous, j'imagine. Il s'agit de la participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et des directeurs de nos écoles parisiennes. Je rappelle que la décharge consiste à retirer tout ou partie des heures d'enseignement afin de permettre aux directrices et aux directeurs de se consacrer à leur mission de direction et de gestion de l'école et que les directeurs et directrices à Paris disposent d'une décharge complète à partir de cinq classes. Cela a fait débat, parce qu'en province, c'était à partir de douze classes, mais il y a une véritable spécificité de la direction d'écoles parisiennes. Il y a un pilotage pédagogique particulièrement exigeant. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas exigeant ailleurs, mais il est d'autant plus exigeant qu'il va de pair avec des relations institutionnelles forcément plus denses en raison de la présence de ces écoles dans une capitale. Il y a une coordination avec les services périscolaires qui est toujours délicate, une gestion des locaux, des travaux, des personnels et des approvisionnements qui, là encore, est spécifique à nos écoles parisiennes. J'y rajouterais des enjeux de sécurité et de protection des personnes particulièrement sensibles à Paris. Il y a également, chose un peu plus méconnue, une communication que je qualiferais de multidirectionnelle, pour reprendre le terme très utilisé par nos directrices et nos directeurs, qui est chronophage. Une situation tout à fait particulière, je l'évoquais, pour la gestion des ressources humaines et incontestablement une sollicitation, disons-le en toute transparence, beaucoup plus importante du rectorat. On leur demande souvent de participer à des évaluations qui n'ont pas forcément lieu ailleurs, des entretiens de recrutement des contractuels, des entretiens de recrutement des AESH, des groupes de travail académiques,

des projets pédagogiques spécifiques, des missions de référents de circonscription Phare, des jurys de concours, des formations initiales de directeurs d'école, tout un tas de missions qui n'existent pas forcément ailleurs. Évidemment, cette décharge a un coût pour le ministère de l'Éducation nationale et en 2019, la Ville de Paris avait arrêté de financer le surcoût de ce dispositif qui s'évaluait, si mes chiffres sont bons et je pense qu'ils le sont, à environ 116 millions d'euros pour 2023-2024. L'objet de la présente délibération est de conclure avec l'État une convention de trois ans concernant le dispositif de décharge et d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention correspondante avec le ministère de l'Éducation nationale. Donc, la dépense correspondante serait d'un montant de 12 millions d'euros imputés sur le budget de fonctionnement de la Ville à partir de l'exercice 2026. Évidemment, je vous invite à voter cette délibération.

**Mme Marine ROSSET** : Sans revenir sur les responsabilités des uns et des autres qui mettaient fin à cette convention qui n'avait pas été renouvelée, on peut dire que cette convention est un soulagement, puisqu'il y avait eu un moratoire pour la rentrée 2025 et que cette décharge sera à nouveau renouvelée pendant trois ans à partir de la rentrée 2026. Vous avez souligné l'investissement de la Ville de Paris. Cela me paraît important dans un moment où l'école publique est fragilisée. Je me permets d'attirer votre attention sur un autre sujet, puisque c'était la Cour des comptes qui avait dénoncé en quelque sorte ces décharges de directeurs. Là, la Cour des comptes, dans un de ses rapports, a remis en cause les logements de fonction, notamment des directeurs de la Ville de Paris, en disant qu'il fallait indexer les loyers sur le prix du marché. Ce sera donc sans doute un des combats prochains, ou en tout cas une vigilance que l'on devra avoir collectivement sur ce sujet.

**M. Philippe BOUCHET** : Ce dispositif mis en place en 1982 a fonctionné pendant presque 40 ans. C'est donc un dispositif qui pourrait devenir pérenne. Pour l'instant, il s'agit d'une proposition pour trois ans. Je crois que nous espérons tous que cela puisse continuer, puisque les décharges pour les directeurs et directrices d'école sont tout à fait importantes à Paris et ailleurs aussi, mais les dispositifs sont un peu différents à Paris. Vous le rappelez, effectivement, la Cour des comptes avait soulevé cette question du non-financement par la Ville de Paris à partir de 2019 et l'associait aux difficultés financières. C'était le rapport de Pierre Moscovici. C'est un exemple effectivement où les finances de la Ville amènent à des sujets et des questions que nous n'imaginons pas. On peut imaginer effectivement qu'un certain nombre de difficultés financières se jouent. Il y en aura sûrement aussi sur les logements, puisque tout cela coûte de l'argent et que l'argent que l'on utilise d'un côté ne peut être utilisé de l'autre. Je suis tout à fait soulagé, comme tous dans ce conseil, je pense, que nous ayons trouvé une solution raisonnable sur ce sujet.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine, et je vous en remercie.

### **La DASCO 152 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs  
Pour : 14 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
NPPV : 0

**22 - 2025 DJS 159 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF QUARTIERS LIBRES POUR L'ANNÉE 2026**

**Mme Violaine HACKE** : Pour rappel, la Ville de Paris a mis en place en 2015 le dispositif Quartiers libres pour encourager l'engagement citoyen des jeunes Parisiens entre 16 et 30 ans via la création d'associations ou de projets collectifs locaux, animation de quartiers, actions solidaires, ateliers, et cetera. Cela a été territorialisé depuis 2024. Cela a lieu pour la deuxième fois dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Pour être éligible au dispositif, il faut avoir entre 16 et 30 ans à la date de dépôt du dossier, habiter, travailler ou étudier à Paris, se présenter en groupe d'au moins trois personnes et avoir un projet qui se déroule obligatoirement dans l'arrondissement. L'aide financière accordée par Quartiers libres va de 500 à 1 500 euros. L'objectif est de favoriser les initiatives locales, le lien social, l'implication des jeunes dans la vie de leur quartier. Nous avions eu 8 aides financières en 2025 et nous aurions 7 aides financières pour 2026.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

**La DJS 159 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **23 - 2025 DJS 160 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2026**

**Mme Violaine HACKE** : Pareillement, il s'agit d'une aide financière destinée aux jeunes résidents à Paris âgés entre 16 et 30 ans. L'aide prend la forme de chéquiers vacances d'une valeur de 200 euros. L'objectif est de permettre à des jeunes de partir en vacances de façon autonome pour un séjour touristique et non un stage. L'objectif de la délibération actuelle est l'enveloppe allouée à l'échelle de Paris pour l'année 2026, qui s'élève à 225 000 euros contre 275 000 euros en 2025. Plus précisément, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, nous aurions 31 aides financières de 200 euros à accorder pour 2026, contre 38 aides en 2025 et 30 aides en 2024.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Avis favorable ? Il faudra que nous soyons vigilants pour qu'on ne nous réduise pas le nombre de chèques Paris Jeunes Vacances, chers collègues.

**La DJS 160 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24 - 2025 DLH 392 - RÉALISATION 18-20 RUE CENSIER (5<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 67 LOGEMENTS SOCIAUX (34 PLAI, 20 PLUS ET 13 PLS) PAR PARIS HABITAT - SUBVENTION (9 261 605 EUROS)**

**Mme Anne BIRABEN** : La DLH 392 porte sur la réalisation d'un programme d'acquisition amélioration de 67 logements sociaux au 18-20 rue Censier par Paris Habitat. Il s'agit de 34 PLAI, 20 PLUS, 13 PLS, assorti d'une subvention de 9 261 605 euros. Paris Habitat souhaite acquérir, auprès de Seqens, un ensemble à usage de logement et commerce en vue de réaliser un programme de 67 logements. Cet ensemble se situe, paraît-il, en zone

de déficit en logement social. Cela n'est pas mon avis, puisque c'est exactement en face de la résidence Geoffroy Saint-Hilaire, qui compte 400 logements sociaux. L'immeuble construit en 1914 s'élève sur R+7 et sur un niveau de sous-sol. Au regard de son caractère architectural remarquable, dont la façade est en brique, il est classé Bâtiment protégé au PLUrb. Effectivement, la Commission du Vieux-Paris s'est prononcée pour le protéger. Je pense que c'est une bonne chose. Le programme comportera 34 logements PLAI pour une surface de 1 364 mètres carrés, 20 logements PLUS pour une surface de 922 mètres carrés et 13 logements PLS pour une surface de 598 mètres carrés. Et 3 locaux d'activité d'une surface utile d'environ 220 mètres carrés. Cette opération a un coût global évalué à 25 848 760 euros, ce qui est effectivement énorme et qui se décompose en une charge foncière de 17 682 000 euros et en travaux de 5 921 000 euros, ce qui est tout à fait énorme. J'ai du mal à comprendre pourquoi la Ville achète un immeuble de logements sociaux pour en faire un immeuble de logements sociaux. Je ne vois pas l'intérêt, sinon de faire du chiffre et de pouvoir dire : « On a créé 67 logements sociaux ». Non, il s'agissait déjà de logements sociaux avant. Ensuite, pour faire les travaux, l'immeuble va être vidé de près de 70 % des habitants. Je ne sais pas ce qu'ils vont devenir. Ces travaux mettent en place finalement un changement de locataires, du fait du changement de propriétaire au profit de la Ville. Pour moi, c'est une sorte de préemption qui change les habitants et qui fait du chiffre pour faire un affichage de création de logements. Enfin, je trouve que cela n'est pas une mixité sociale respectée, puisque nous avons 54 logements très sociaux pour 13 PLS, et je le regrette. Donc, pour toutes ces raisons, je vous propose, mes chers collègues, de voter contre.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci, chère collègue. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

**Mme Marine ROSSET** : Si j'ai le droit de dire un mot...

**Mme Florence BERTHOUT** : Tout ce que vous voulez, mais on ne refait pas le programme.

**Mme Marine ROSSET** : Mais non, je ne le refais pas, Madame. Il s'agit effectivement d'un passage de bailleur social à un autre bailleur social, en améliorant les logements qui sont déjà présents. Tous les arguments que vous donnez en disant qu'il ne faut pas recréer du logement social parce que la zone en comprend beaucoup, alors que ce ne sont que quelques rues du 5<sup>e</sup> arrondissement, ne tiennent pas, puisque ces logements sociaux étaient déjà là. Nous sommes d'accord avec cela ? Là, ce sont simplement des logements sociaux qui étaient à Seqens, qui passent à Paris Habitat, et que l'on améliore. Par conséquent, nous voterons favorablement.

**Mme Florence BERTHOUT** : D'autres prises de parole ? Je ne vois absolument pas l'intérêt de ce programme, puisqu'on ne recrée pas du logement. On fait un tour de passe-passe, qui fait passer d'un bailleur à un autre bailleur. Là, vraiment, à part dépenser de l'argent et creuser le déficit, je ne vois pas l'intérêt. En tout cas, je ne voterai pas quelque chose qui, objectivement, fait passer d'un bailleur à un autre bailleur. Je m'abstiens parce que je ne vois absolument pas l'intérêt de ce programme. Peut-être que je n'ai pas tout compris.

**Mme Anne BIRABEN** : Le seul intérêt est de faire du chiffre et de l'annonce. C'est de l'affichage. Il n'y a pas d'autre intérêt.

**Mme Marine ROSSET** : Ce n'est pas de la création, c'est de l'amélioration et l'on passe d'un bailleur à un autre parce qu'il y a un bailleur qui peut payer l'amélioration des logements sociaux. C'est tout.

**Mme Anne BIRABEN** : Vous voyez le prix de cette opération ? C'est quand même hallucinant.

**Mme Florence BERTHOUT** : Le prix est quand même assez exorbitant pour une amélioration.

**La DLH 392 n'est pas adoptée.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 3 dont 1 pouvoir (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

Contre : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)

Abstentions : 8 dont 1 pouvoir (Mmes BERTHOUT, GABADOU, EROL, HACKE, HOGGSTÖEL et MM. CASANOVA, CIVEL et ISARE)

N.P.P.V : 0

**25 - 2025 DLH 393 - RÉALISATION, 102 RUE MOUFFETARD (5<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 18 LOGEMENTS SOCIAUX PLAI PAR LA RIVP – SUBVENTION (94 770 EUROS)**

**Mme Anne BIRABEN** : C'est une réalisation au 102 rue Mouffetard d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux PLAI par la RIVP. La Ville use et abuse du droit de préemption et a prévu de conclure un bail emphytéotique avec la RIVP portant sur le 102 rue Mouffetard pour un programme comportant 18 logements sociaux PLAI. Il s'agit d'un ensemble de deux bâtiments qui donnent sur la rue Mouffetard et sur une petite cour intérieure, un bâtiment en R+3 plus comble, et l'autre bâtiment en R+1. La façade sur la rue Mouffetard est en maçonnerie revêtue d'enduit parisien, agrémentée de corniches. L'ensemble du bâtiment A accueille les 18 logements et 2 commerces et le bâtiment B est exclusivement à usage professionnel et commercial. Effectivement, ces travaux se feront dans le cadre du plan Climat Énergie, et cetera, vous connaissez de quoi il s'agit. Le programme comportera donc 18 logements PLAI adaptés d'une surface utile totale de 339 mètres carrés qui se décomposera en 18 T1 d'une surface moyenne d'environ 19 mètres carrés. Ce sont donc de petits studios. Le loyer mensuel de ces logements est calculé sur la base de 6,93 euros le mètre carré, comme c'est en vigueur pour les PLAI. Ce sont des PLAI adaptés, c'est-à-dire qu'ils sont destinés à loger des ménages fragiles rencontrant des difficultés non seulement économiques, mais aussi sociales, et dont la situation nécessite la proposition d'un habitat à loyer et à charges maîtrisés ainsi que d'une gestion locative adaptée, le cas échéant d'un accompagnement.

Au niveau du coût global de l'opération, il était évalué à 4,3 millions d'euros, dont les charges foncières de 2,2 millions d'euros et les travaux de 1,5 million d'euros. En contrepartie du conventionnement, la préfecture aura un droit de réservation de 6 logements PLAI. La Ville de Paris, 9 logements PLAI et la Région 3 logements PLAI. Il s'agit d'un programme de préemption. Je pense que les logements très sociaux concentrés dans un même endroit avec une seule typologie de logements, 100 % PLAI, ne sont pas une très bonne idée. Je pense qu'il y avait un autre projet à faire sur cette rue Mouffetard. Je vous rappelle que plus de 80 % des délibérations parisiennes de logements sociaux portent sur du logement très social. Je pense qu'il y avait un autre projet à faire dans la rue Mouffetard, qui est extrêmement touristique, très chère et pas tout à fait adaptée à des personnes qui seront fragiles avec des moyens très limités. Je pense que cela aurait été une bonne idée, par exemple de faire des logements pour les familles pour une acquisition, par exemple à prêt à taux zéro, ou de loger là des travailleurs dits essentiels, des catégories B ou des catégories C de la Ville de Paris, par exemple. Je pense que la Ville fait fausse route, que ce n'était pas le bon projet et j'aurais préféré que la Ville nous propose un projet différent et plus adapté à la rue Mouffetard. Aussi, je vous propose de voter contre.

**M. Laurent AUDOUIN** : Je voulais juste rappeler que le fait que les prix de la rue Mouffetard explosent n'invalident pas le déficit global du 5<sup>e</sup> arrondissement et de Paris en logements justement très sociaux, que les travailleurs et les travailleuses de première ligne peuvent aussi avoir accès à ce type de lieu. On pourra également y loger éventuellement des étudiants. En bref, la demande ne manque pas et, encore une fois, il faut arrêter de dire qu'on

ne fait que du très social. Si la Ville fait surtout du très social et du social, c'est parce que, il faut le rappeler, Paris est cruellement déficitaire de ce type de logements. Et quand j'entends Madame BIRABEN nous dire quasiment que la rue Censier est presque un ghetto où il y a trop de logements sociaux, j'en tombe à la renverse, littéralement. Je vous rappelle que, dans cet arrondissement, on atteint péniblement et uniquement grâce à un volontarisme absolu de la majorité de gauche et d'écologistes, les 10 % de logements sociaux. Donc, remettons encore une fois les pendules à l'heure, regardons la réalité des chiffres. Il y a besoin de loger toutes les catégories de population, y compris des populations à faibles revenus. Et, dans un arrondissement qui se dit un arrondissement du savoir et de la connaissance, avoir davantage d'espace pour loger des étudiants ne peut être que très bénéfique à la fois à notre vie culturelle et à notre vie commerçante.

**Mme Marine ROSSET :** Un complément très court : sur le logement familial, effectivement, les logements qui sont proposés sont petits. C'est pour cela que nous avons proposé du PLAI adapté. Je rappelle qu'il est noté dans la délibération que le PLAI adapté va concerner surtout des personnes en difficulté économique, mais cela peut aussi concerner des personnes qui sont en situation de handicap et qui bénéficient d'un accompagnement en même temps qu'ils sont logés, ce qui me semble important également.

**Mme Anne BIRABEN :** Il faut un certain nombre de mesures pour être adapté, ce n'est pas dans le dossier. On a quand même une surface assez faible, puisqu'il s'agit de 339 mètres carrés. Et les logements adaptés au handicap ont besoin de plus de place.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je pense ne pas faire partie des élus anti-logement social. La preuve est que j'en vote plein. Mais franchement, je l'ai dit et je l'assume tout à fait, je pense que nous avons soutenu un programme extraordinairement ambitieux de création de logements étudiants. Il faut arrêter de dire que nous ne faisons rien sur ce point. Nous sommes l'un des arrondissements où nous avons le plus créé de logements étudiants. Avec la barre Cassan, nous sommes à près de 600. Nous allons faire au Concordia du logement étudiant. Je ne sais plus combien exactement. 200 ou quelque chose comme ça. Donc je demande, pour que nos classes cessent de fermer dans le centre élargi aux arrondissements limitrophes, que l'on crée du logement familial. Il faut être cohérents.

Par ailleurs, on peut être pour ou contre les préemptions. Il y a une vision de la mixité où nous ne sommes pas tout à fait d'accord. La mixité pour moi, ce n'est pas que du PLAI. C'est du PLAI en majorité, je veux bien, mais il faut aussi mettre du PLS et du PLUS. Cela me paraît sain. Les programmes où il n'y a qu'une catégorie de logements me paraissent hautement problématiques. Et ce n'est pas mon avis, c'est l'avis de tous les locataires quand vous leur demandez leur vision des choses une fois qu'ils arrivent dans un immeuble social. Donc, écoutons les locataires. Ils veulent de la mixité, du social, mais du social mixte. C'est le premier point. Et là, franchement, qu'on m'explique comment ces logements vont être adaptés. Ils ne le seront en tout cas pas au handicap physique, ou alors, j'ai mal lu le dossier. Toutes les semaines, j'ai des appels ou des mails de personnes qui sont porteurs de handicaps physiques, notamment en vieillissant ou à la suite d'une maladie, qui ne peuvent plus être dans du logement social parce qu'il n'y a pas d'ascenseur. Et cela peut d'ailleurs s'expliquer compte tenu de la configuration de nos vieux immeubles, cela a été rappelé. Donc en recréer un où il n'y a pas d'ascenseur me paraît quand même, pardonnez-moi, mais assez inadapté, c'est le cas de le dire. Donc, je ne voterai pas cette délibération. Je prends acte que peut-être nous allons pouvoir travailler pour améliorer le dispositif. Franchement, ce n'est pas un projet, me semble-t-il, qui va dans le bon sens.

**Mme Marine ROSSET :** Premièrement, sur le logement adapté, je n'ai pas dit que c'était mentionné dans le dossier, mais que le logement PLAI adapté est fait pour ce type de personnes. Deuxièmement, vous voyez quand même que la copropriété de l'immeuble, les ensembles, les escaliers, les portes, la cour, et cetera, demande des rénovations. Je présume que ce sont des copropriétaires qui n'ont pas non plus les moyens de pouvoir

remettre tout cela en état. Lisez la description de l'immeuble. On a déjà eu plusieurs cas dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Attendez, nous n'allons pas faire de dialogue. Nous allons passer au vote si vous voulez bien. Je vous laisse terminer.

**Mme Marine ROSSET** : Je finis ma phrase. La puissance publique, parfois, a besoin, de pallier quand les copropriétés privées ne peuvent pas améliorer aussi leur immeuble. Relisez le dossier.

**Mme Anne BIRABEN** : La Ville non plus n'a pas les moyens.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous passons au vote. Je vous remercie.

**La DLH 393 est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.**

Votants : 13 dont 2 pouvoirs

Pour : 3 dont 1 pouvoir (Mme LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

Contre : 5 dont 1 pouvoir (Mmes BIRABEN, EROL, GABADOU, MM. BARRAT, BOUCHET)

Abstentions : 5 (Mmes BERTHOUT, HACKE, HOGSTÖEL et MM. CIVEL et ISARE)

N.P.P.V : 0

**26 - 2025 DVD 146 - "FONDS VERT" - VÉGÉTALISATION RUE GAY LUSSAC (5<sup>E</sup>) ET RENATURATION AVENUE DE BOUVINES (11<sup>E</sup>) - CONVENTIONS DE COFINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE PARIS ET L'ÉTAT**

**M. Édouard CIVEL** : Merci, Madame la Maire. Il s'agit de voter une convention faite entre la Ville et l'État afin que la Ville puisse bénéficier du Fonds vert mis en place par l'État qui permet de financer notamment des initiatives de végétalisation des aires urbaines. En l'occurrence, en ce qui nous intéresse pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, notre rue Gay-Lussac, en cours de végétalisation et dans laquelle les arbres vont être plantés incessamment sous peu, va bénéficier de cet accord. Pour le 5<sup>e</sup>, le montant est d'environ 100 000 euros, dont 75 000 euros pour la rue Gay-Lussac. Évidemment, le soutien de l'État est le bienvenu dans la végétalisation des espaces publics urbains. Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération. La végétalisation de la rue Gay-Lussac fait partie des végétalisations auxquelles nous avons beaucoup tenu et beaucoup poussé pendant la mandature. Merci.

**M. Alexandre BARRAT** : Je voulais exprimer juste deux réserves. Évidemment, il est appréciable que nous ayons des arbres ou arbustes, mais c'est encore au détriment du stationnement. Et comme j'ai pu le dire lors d'un précédent conseil, on est juste aux abords de l'hôpital Curie où il manque déjà du stationnement de façon criante, puisque l'on a des défilés rue d'Ulm et rue Louis-Thuillier de taxis, de véhicules privés et de véhicules PMR en double file. Le deuxième sujet qu'il est important de rappeler est que la Ville n'est pas en conformité au niveau des panneaux. Elle n'indique pas le coût des travaux. C'est obligatoire et donc, ici encore, ce n'était pas indiqué. C'est un souci de transparence et c'est important pour que les citoyens aient l'information. Moyennant ces réserves, évidemment, nous allons voter pour, puisque cela nous apporte un supplément de financement par l'État.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Juste un petit point : les taxis de Curie ne vont jamais se garer rue Gay-Lussac, c'est tout à fait impossible, puisqu'il faut qu'ils déposent et qu'ils attendent les malades. Donc, ils refusent obstinément, et je peux les comprendre, d'aller sur la rue Gay-Lussac. J'y étais encore la semaine dernière et nous essayons de trouver autant que faire se peut des solutions, parce que les taxis veulent absolument être dans la rue d'Ulm. Cela pose une difficulté. Nous passons au vote.

**Mme Anne BIRABEN** : J'ai une observation, Madame la Maire, j'ai une observation : il y a un nouvel hôpital en construction ouvert sur la rue Gay Lussac, donc la remarque de mon collègue est pertinente.

**Mme Florence BERTHOUT** : On est passé au vote, Madame BIRABEN. Avis favorable, je vous remercie.

**La DVD 146 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs  
Pour : 14 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

## **27 - V052025068 VŒU RELATIF À LA CRÈCHE VALETTE**

**Mme Corinne GABADOU** : Considérant que l'accueil des enfants en crèche est essentiel pour permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie personnelle, considérant que la crèche Valette est fermée officiellement pour travaux depuis septembre 2025 et qu'elle contient 72 berceaux ; considérant l'absence de communication de la Ville de Paris sur l'avancée des travaux et l'avenir de cet établissement ; considérant également la forte demande de places en crèche dans le 5<sup>e</sup> et les conséquences que cette fermeture entraîne pour les familles de l'arrondissement, puisqu'effectivement, dans ce coin d'arrondissement, il n'y a que les trois crèches Valette, Sainte-Lucie et Saint-Séverin, par rapport à l'opposé de l'arrondissement où il y a beaucoup plus de crèches ; que la fermeture de cette crèche met en difficulté un grand nombre de familles, je suis franchement déçue qu'on en soit arrivés là et d'être obligée de faire un vœu pour la réouverture dans les meilleurs délais de la crèche Valette. Je vous demande de voter favorablement ce vœu.

**Mme Marine ROSSET** : Sur ce vœu proposé, je voulais simplement rappeler quelques éléments. Cette crèche est sur plusieurs étages. Il y avait donc une demande de la part des syndicats de pouvoir travailler ailleurs. Il y a un sujet à la fois de travaux, et je crois que la mairie du 5<sup>e</sup> d'ailleurs participe à la rénovation, et il y avait un sujet de réinstallation de la crèche. Selon les informations que j'ai de la Ville, les travaux vont être faits dans l'année qui vient, les berceaux ont été redéployés et le personnel a été redéployé à l'intérieur des autres crèches du 5<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Corinne GABADOU** : Cela en attendant la finition des travaux.

**Mme Florence BERTHOUT** : S'il vous plaît, peut-on juste terminer le propos ?

**Mme Marine ROSSET** : Ce que je veux dire, c'est qu'il n'est pas tout à fait juste de dire dans votre vœu que nous fermons des places si les personnels sont redéployés dans les autres crèches. Par ailleurs, que fait-on le temps de la réalisation des travaux ? Est-ce que c'est un accueil provisoire ? Et ensuite, est-ce que c'est bien un lieu pour maintenir une crèche avec plusieurs étages ? Je crois qu'il y a des difficultés pour amener les petits sur le toit-terrasse parce que c'est en hauteur, et cetera. Je pense que je m'abstiendrai sur ce vœu.

**Mme Florence BERTHOUT** : Si ma collègue l'autorise, je voudrais répondre sur ces questions. Il y a des problèmes de mise aux normes qui sont indiscutables. Il y a notamment l'équivalent d'une serre, où il y a beaucoup de fuites. Je rappelle aussi qu'il y a un ascenseur censé très bien fonctionner. Donc, il ne faut pas dire que le personnel ne voulait pas ou ne voulait plus y travailler. Il y a des problèmes de sécurité, incontestablement, donc on nous a demandé de pouvoir fermer la crèche pour faire les travaux adéquats. Il n'a jamais été question, ni de près ni de loin, d'imaginer que la configuration n'était pas conforme à l'accueil d'enfants. Peut-être qu'il faut réduire le nombre de berceaux. C'est possible, honnêtement, au

regard des normes. La question de la terrasse est là encore une question de mise aux normes. Imaginer tout d'un coup en 2025 qu'il y aurait des problèmes d'accueil de la petite enfance me paraît, pardon, mais un peu tiré par les cheveux, pour la simple et bonne raison que nous avons financé des travaux pour la terrasse il y a quatre ans. Si vraiment il y avait eu un problème, on aurait dû nous le dire, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Quant à la répartition du personnel, il est vrai qu'il a été remis dans d'autres crèches, mais cela ne veut pas dire que nous avons plus de personnel globalement et plus de berceaux. Je fais juste une mise au point : comme nous manquons cruellement de personnel, nous avons redéployé le personnel dans les autres crèches, mais il n'y a pas eu de berceaux supplémentaires. Donc, ce que nous souhaitons est que l'on maintienne la capacité d'accueil des berceaux, modulo les normes imposées par la CAF, et cetera, qui nécessiteront peut-être de revoir le nombre de berceaux. Mais qu'il soit bien acté, comme cela a toujours été dit dans nos échanges avec la DFPE et avec Patrick Bloche lui-même, que nous maintenons cette crèche. J'en ai parlé au directeur de cabinet de la Maire de Paris. Maintenant, je nous mets en garde collectivement sur le fait d'imaginer à cet endroit-là un projet qui serait, comme on dit pudiquement, un projet intercalaire. Je souhaiterais que nous nous battions tous pour battre en brèche ce projet. Il faudrait m'expliquer pourquoi ce ne serait pas aux normes pour accueillir les enfants et pourquoi cela le serait tout d'un coup pour accueillir d'autres enfants si le projet intercalaire dont on m'a parlé voyait le jour. Il ne faut quand même pas nous prendre, pardon d'être un peu vulgaire, pour des blaireaux. Si on ne peut pas accueillir des enfants, on ne peut pas non plus accueillir des enfants qui seraient à peine plus vieux, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Honnêtement, je ne crois pas que ce lieu ne soit pas adapté à l'accueil d'enfants, puisque ce n'était pas le cas l'année dernière ni l'année d'avant, et que nous avons financé des travaux. J'espère que nous serons tous un peu dans le même bateau, si j'ose dire, pour éviter un projet intercalaire, parce que je sais trop comment cela fonctionne. Le projet intercalaire est souvent prétexte à ne pas faire. D'où ce vœu sobre pour proposer de faire des travaux. D'ailleurs, chers collègues, on nous avait promis le lancement des études. Donc, le vœu serait même de demander que les études soient lancées pour que l'on puisse reconfigurer.

**M. Laurent AUDOUIN** : J'allais dire qu'il faut reformuler.

**Mme Florence BERTHOUT** : On peut mettre « lancer les études ».

**M. Laurent AUDOUIN** : Il y a quand même des personnels qui disent qu'il y a un problème sur place.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je ne dis pas cela. Je dis : « lançons les études préalables ». Proposez une réécriture pour ne pas rouvrir le vœu.

**M. Laurent AUDOUIN** : « Officiellement pour travaux ». Franchement, le « officiellement »...

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors, « pour travaux ». D'accord, on supprime le « officiellement ». Et on écrit « engage les études préalables aux travaux et à la réouverture de cette crèche ». Est-ce que cela vous va ? Madame l'Adjointe ? C'est bien comme cela.

**Mme Corinne GABADOU** : Je dis simplement, comme dit Florence très justement, qu'il faut arrêter de nous prendre pour des blaireaux. On a fermé la crèche Saint-Médard pour travaux parce qu'il y avait des problèmes également. Au bout de trois mois, pendant l'été, les travaux ont été faits, la crèche a rouvert. Là, on nous a fermé la crèche pour la rentrée. Depuis septembre, il n'y a plus de crèche. Les enfants ont été répartis sur deux crèches et surtout sur une crèche, sur Saint-Séverin. Le personnel ne demandera qu'à revenir à la crèche initiale. La crèche Valette existe depuis des décennies, il n'y a jamais eu de problème. Donc, il faut arrêter de psychoter là-dessus. Et il y a surtout un manque de personnel à la Ville qui fait que le personnel n'en pouvait plus. Quant à la terrasse, il y avait des fuites, et donc des travaux à

faire. Les travaux ne sont pas faits. Il y avait trois mois pour faire des travaux et cela n'a pas été fait.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je propose, comme toujours, une position de compromis, chère Corinne, parce que, de toute façon il faut faire les études. Alors, qu'on lance les études préalables à la restructuration et à la réouverture de cette crèche. Cela vous va ? Je vous remercie. Voilà une belle œuvre collective.

**Le vœu relatif à la crèche Valette est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**28 - V052025069 VŒU RELATIF À LA RÉQUISITION DU GYMNASSE POLIVEAU**

**Mme Violaine HACKE :** Pour rappel, le gymnase Poliveau, situé au 39 bis, rue Poliveau, est un lieu central de la vie sportive et éducative du 5<sup>e</sup> arrondissement, puisque onze associations sportives y mènent leur activité et cinq établissements scolaires l'utilisent régulièrement. Au total, ce sont seize structures qui sont donc directement concernées par l'occupation de ce gymnase au quotidien. Or, la Ville de Paris a décidé, sans aucune concertation avec la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement, de réquisitionner ce gymnase du 6 novembre au 21 décembre 2025 pour accueillir des personnes migrantes. Cette décision intervient alors que le gymnase a déjà été réquisitionné trois fois depuis 2024, en octobre 2024, en mars 2025, en avril 2025, chaque fois pour une durée d'un mois maximum. La nouvelle durée de six semaines dépasse les engagements antérieurs de la Ville de Paris. Cette réquisition répétée entraîne de fortes difficultés organisationnelles, matérielles et surtout financières, puisqu'aucun remboursement n'est prévu par la Ville pour les associations, les établissements scolaires et les familles, forçant une recherche urgente de solutions de repli, finalement trouvées a posteriori grâce au partenariat avec le Crous Jean-Sarrailh par la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Le vœu demande donc à la mairie de Paris une concertation obligatoire avec la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement avant toute nouvelle réquisition d'un équipement sportif, des solutions temporaires rapides pour toutes les associations et écoles touchées, et enfin un travail conjoint avec l'État afin de trouver d'autres solutions d'hébergement que les gymnases, y compris hors de Paris, sans priver les habitants de leur seul équipement sportif disponible dans ce quartier. Merci beaucoup.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci, chère Violaine. Je me permets de nuancer en rappelant que, lors de la dernière réquisition du gymnase Poliveau, j'avais contacté les deux adjoints concernés. Pour dire les choses franchement, Monsieur Rabadan, adjoint aux sports, considère que la réquisition récurrente des gymnases, qui plus est sur de longues périodes, ne peut plus durer, tandis que Madame l'adjointe Léa Filoche n'est pas tout à fait sur la même longueur d'onde. Je ne rentre pas dans un débat pour ou contre l'accueil des migrants. Simplement, je voudrais que l'on trouve des solutions qui soient positives pour tout le monde. J'ai proposé la dernière fois que l'on m'en parle en amont, notamment parce qu'il y a des lieux inoccupés. Par exemple, il y a un retard non négligeable qui a été pris dans les travaux de l'ancien EHPAD. On aurait pu imaginer en solution transitoire de pouvoir occuper cet espace. Deuxième point, j'ai demandé à ce que l'on puisse travailler en amont sur des propositions alternatives. Il y en a deux. Ma collègue a cité les créneaux du Crous. Il a fallu que je rappelle à d'innombrables reprises. J'ai d'ailleurs moi-même donné à Monsieur Rabadan les coordonnées du directeur général du Crous pour qu'il pèse de tout son poids, pour que l'on puisse trouver à tout le moins trois créneaux. Je suis intervenue pour qu'on libère le terrain de tennis, puisque non seulement on avait réquisitionné le gymnase Poliveau, mais on avait

également neutralisé le terrain de tennis et je ne voyais pas pourquoi. Donc, Monsieur Rabadan a accepté de débloquer la situation pour que, à tout le moins, ce terrain de tennis puisse être occupé. Dernière chose, si on avait travaillé en amont comme je le demandais, on aurait pu, même si c'est une solution totalement dégradée, sanctuariser des utilisations de notre city park, en le « privatisant » pour des associations, étant entendu qu'elles préfèrent évidemment, plutôt que d'aller à l'air libre, être protégées dans un gymnase.

Il y a un vrai sujet et ce sujet, très franchement, est d'autant plus incompréhensible pour nos citoyens que l'État a tout de même augmenté de 40 % sur ces dernières années les places ouvertes pour cette population sur Paris, mais ce n'est pas le débat, donc je ne vais pas l'ouvrir ici. Tout cela crée beaucoup de frictions, dont une partie me semble-t-il inutilement. Enfin, si la Ville exige de mobiliser des gymnases, ce que je ne partage absolument pas, il faudrait qu'elle tienne parole pour que ce soit pour une durée minimale et non maximale, comme c'est le cas aujourd'hui, et il faudrait qu'elle rembourse en partie les associations dont les adhérents sont obligés de payer une cotisation alors qu'il y a des mois, des semaines entières où ils ne peuvent pas avoir accès aux équipements sportifs, ce qui est quand même tout à fait inéquitable. Voilà ce que je voulais ajouter.

**Mme Anne BIRABEN** : Mes collègues et moi nous réjouissons de ce vœu auquel vous auriez pu d'ailleurs ajouter aussi les Patriarches, parce qu'il n'est pas rare que les Patriarches soient aussi réquisitionnés et que cela empêche la pratique du sport pour beaucoup de gens. Même si effectivement, à titre personnel, on est tout à fait touchés par une population qui a besoin certainement d'hébergement, la solution du gymnase n'est certainement pas la bonne solution. Et je me réjouis d'autant plus qu'au dernier conseil d'arrondissement, j'avais effectivement soulevé ce problème du gymnase Poliveau et de son occupation. Mais je n'avais pas pu m'exprimer comme je l'aurais souhaité à ce moment-là. Nous allons voter ce vœu avec bonheur.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Madame ROSSET, puis nous passons au vote, si vous voulez bien.

**Mme Marine ROSSET** : J'avais une question sur la concertation. Effectivement, quand il y a une réquisition de gymnase, cela se fait dans l'urgence, puisqu'il faut mettre à l'abri. Vous employez le terme de migrant, et c'est peut-être une grande majorité, mais la mise à l'abri repose sur un principe d'universalisme. Parfois, il y a eu des familles qui ont été aussi mises à l'abri. Dans le 20<sup>e</sup>, la mairie a accueilli des familles et des enfants. Quand on est dans cette urgence, qu'est-ce que vous appelez une concertation ? C'est un coup de fil ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vais vous répondre très rapidement parce qu'on ne va pas engager un débat. En amont, on sait qu'à un moment donné, notamment au moment des périodes hivernales, il peut y avoir un problème. Ce que je demande, c'est qu'en amont, pour gérer l'urgence, on mette à plat les solutions. Évidemment vous ne pouvez plus rien faire quand on vous dit que c'est pour le lendemain. La dernière fois, j'avais déjà évoqué des propositions. On m'a dit « oui, oui », et puis rien.

**Mme Marine ROSSET** : Je me permets de finir. L'EHPAD rue Poliveau a été utilisé comme CHU. Bien sûr que si. Maintenant, c'est en travaux.

**Mme Florence BERTHOUT** : Pardonnez-moi, j'étais cette semaine avec Madame Levieux, donc je peux vous dire qu'il n'y a pas de travaux. Les travaux ont pris beaucoup de retard parce qu'il y a des questions de propriété qui ont été soulevées auprès de la direction de l'urbanisme. Il y a un problème de propriété entre le Muséum d'histoire naturelle et l'EHPAD. Je peux vous dire que les travaux n'ont pas démarré. Il y a un an de retard.

**Mme Marine ROSSET** : Je me renseignerai à nouveau sur cet EHPAD parce que, pour moi, il accueillait des femmes. Est-ce qu'il continue à le faire ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Mais non. Cela a été arrêté il y a un ou deux ans.

**Mme Marine ROSSET** : Parce que l'État avait fait un appel à projets.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui.

**Mme Marine ROSSET** : En tout cas, sur l'identification des lieux, il y a eu une demande, notamment de l'adjointe Léa Filoche, pour que, dans les arrondissements les immeubles vides puissent être identifiés et éventuellement réquisitionnés, puisque la loi le permet. Est-ce que cela a été envisagé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement ? Et pour finir, je m'interroge sur la formulation de votre dernière demande, y compris à l'extérieur de Paris. Il faut savoir que, déjà Paris et l'Est parisien supportent beaucoup en termes d'accueil de CHU. Je serais favorable à ce que, de la même façon que l'on a une loi pour que le logement social soit partagé dans les différents territoires, l'hébergement d'urgence aussi soit pris en compte dans des territoires qui ne le font absolument pas, et à ce que, sur le même principe que la loi SRU, l'on puisse avoir de l'hébergement d'urgence obligatoire, avec un taux par ville ou par département. Cela nous permettrait de répartir aussi cet effort.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Vous avez posé une question, et je vous avais répondu avant votre question : j'ai identifié des lieux et qu'il n'en a pas été tenu compte. Donc je le redis.

**Le vœu relatif à la réquisition du gymnase Poliveau est adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 3 dont 1 pouvoir (Mmes LEMARDELEY, ROSSET et M. AUDOUIN)

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

## **29 - V052025070 VŒU RELATIF À LA PRATIQUE SPORTIVE AUX ARÈNES DE LUTÈCE LE DIMANCHE MATIN**

**Mme Violaine HACKE** : Ce vœu rappelle d'abord l'importance de la pratique sportive pour la santé et la cohésion sociale, mais aussi pour tenir les engagements post-Jeux olympiques en matière d'accès au sport pour tous. Depuis septembre 2024, une expérimentation d'animations sportives gratuites a été menée tous les dimanches matin aux Arènes de Lutèce de dix heures à midi. Cette initiative, accueillie avec un large succès, constituait une offre sportive de proximité, particulièrement appréciée par les habitants du 5<sup>e</sup> arrondissement. Pourtant, ces animations ont été interrompues depuis plusieurs semaines, faute d'animateurs de la Direction de la jeunesse et des sports. Cette coupure crée un manque réel pour la vie sportive du quartier et une incompréhension légitime des familles. Nous demandons donc que la Ville de Paris rétablisse sans délai ces animations dominicales, en réaffectant les animateurs nécessaires afin d'assurer la continuité d'un dispositif simple, utile et très apprécié. Merci beaucoup.

**Mme Marine ROSSET** : Nous pourrions être favorables à ce vœu si l'on enlevait le « sans délai », parce qu'il y a un besoin effectivement de recrutement d'animateurs, que le concours a lieu en ce moment même et que ce recrutement aura lieu par la suite. Il faut prendre en compte la réalité du terrain. Nous étions déjà favorables lors d'un premier vœu pour qu'il y ait davantage d'animations dans ces arènes.

**Mme Florence BERTHOUT** : Chers collègues, dites-vous oui à la proposition de Marine ROSSET ? Voilà, votre vœu est exaucé. Je vous remercie infiniment.

**Le vœu relatif à la pratique sportive aux Arènes de Lutèce le dimanche matin est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs  
Pour : 14 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

### **30 - Q052025071 QUESTION RELATIVE À LA VILLA PANTHÉON**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous passons à deux questions écrites. Et puis je suis désolée, mais il y a un vœu qui vise à apposer une plaque en hommage à Robert Bensaïd au 44 rue Gay-Lussac, que nous passerons après les deux questions écrites. Je ne sais pas pourquoi, mais il n'a pas été communiqué. Tout le monde l'a ? Vous l'avez eu sur table. Madame BIRABEN rapporte la première question écrite.

**Mme Anne BIRABEN** : Madame la Maire, je vous ai fait une question écrite relative à la Villa Panthéon essentiellement pour avoir des renseignements, parce que cette Villa Panthéon existe dans la mairie, mais que nous n'en avons que peu d'écho, voire pas du tout. Nous aimerais savoir par exemple comment sont sélectionnés les artistes, combien de temps ils restent, pourquoi certains ont la possibilité de faire des expositions et pas d'autres, s'ils ont tous vocation à avoir des travaux avec des scolaires, s'il y a d'autres possibilités d'avoir des contacts avec ces artistes, ou en tout cas d'autres travaux qui serviraient au plus grand nombre dans l'arrondissement. Enfin, quel est le coût de cette Villa Panthéon ? J'ai interrogé Monsieur Lefèvre-Utile à ce sujet, qui m'a dit qu'il n'avait rien à me dire et qu'il fallait que je vous interroge. Voilà la question écrite que je vous ai posée, Madame la Maire. Merci beaucoup.

**M. Pierre CASANOVA** : Avant de répondre, mon camarade ISARE et moi ne l'avons pas fait par écrit, mais nous souhaiterions déposer un vœu auprès de Madame la Maire de l'arrondissement pour l'installation d'un chauffage dans cette pièce. C'est moins important que la culture, mais il faut prendre soin de la santé des concitoyens et des élus.

Merci de votre question. La Villa Panthéon, évidemment, est un projet qui nous tient beaucoup à cœur. Il est fantastique, et je le dis d'autant plus facilement que je n'en suis qu'un exécutant et que je ne suis pas l'inventeur de la bonne idée, dont l'initiatrice est à ma gauche. C'est une bonne utilisation de l'espace de la mairie, au même titre que l'épicerie solidaire au rez-de-chaussée. En quelques mots, on peut dire que le nombre d'artistes, plasticiens ou écrivains, qui ont pu être pensionnaires de cette résidence s'élève depuis 2022 à onze. Le principe ébauché est que chaque année, pour une durée d'environ cinq mois, un littéraire, écrivain, poète, romancier, essayiste et un artiste plasticien, sculpteur, artiste-peintre soient logés ici et puissent exécuter trois actions, si je puis dire.

D'abord il s'agit d'une résidence exclusive, *intuitu personæ*. Elle est prévue pour une durée de cinq mois, avec des médiations au moins deux fois par semaine avec les habitants du 5<sup>e</sup>, précisément à destination d'une part des scolaires et d'autre part des seniors. Environ 230 scolaires au total, qui venaient des écoles élémentaires Boulangers, Buffon, Rollin, Elie-Buzyn, Arbalète, ont pu accéder à ces formations ou à ces éveils à la peinture, à la littérature, ainsi qu'environ 150 élèves de lycées professionnels, c'est-à-dire de Lucas-de-Nehou, Monod, Abbé-Grégoire. Une centaine de seniors, par groupes variables de huit à quinze personnes ont aussi pu bénéficier de ces belles interactions. Et, troisième action, la réalisation d'une œuvre, littéraire ou plastique, donne lieu soit à exposition, puisqu'il y a toujours une proposition d'exposition et qu'évidemment personne n'est exclu, soit à lecture, par exemple via la médiation ou via les cafés littéraires. On ne comprend pas la Villa Panthéon si on ne la restitue pas dans son écosystème d'action culturelle. Le Quartier du livre, tous les ans, est un festival qui cherche à promouvoir tous les métiers du livre. Évidemment, il s'articule avec les médiations littéraires qu'un des deux pensionnaires va mener. Les cafés littéraires, à

intervalles réguliers, donnent lieu ici à des lectures et sont très fréquentés par nos habitants. Et enfin, sur votre dernier point, ma chère collègue, je vois que vous ne lisez pas ou que vous ne lisez pas assez le magazine du 5<sup>e</sup>, puisqu'il a fait à peu près systématiquement une recension précise et fidèle, me semble-t-il, de la réalité de cette belle Villa Panthéon. Et quant au coût, je vous rassure, il n'y a pas de subvention directe. Tous les meubles ont été soit prêtés, soit donnés par les élus de cette majorité, sauf les lits. Ma voisine de gauche et maire d'arrondissement a donné l'essentiel de la vaisselle, du service de table, des tables de nuit, des lampes, des tableaux. Comme je suis un petit bonhomme, je n'ai donné qu'une table basse, mais cela n'a rien coûté au contribuable, nous en sommes contents. Il faut quand même préciser qu'il y a chaque année une aide de l'Arcas qui finance justement l'exposition finale, qui est le point d'orgue, pour les cadres, les impressions de papiers spéciaux pour les photographies, les éclairages spéciaux, et cetera. À ma connaissance, cela n'a jamais dépassé 3 000 euros, donnés très gentiment par cette association. Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire. Je vous remercie de m'avoir permis d'en parler parce que nous y tenons légitimement beaucoup.

**Mme Anne BIRABEN** : Merci beaucoup. Juste une remarque : j'ai posé une question écrite, donc ce serait bien de me répondre aussi par écrit. Et sinon, concernant le coût, est-ce qu'ils ont le chauffage ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui.

**Mme Anne BIRABEN** : Combien cela coûte à l'année ? Je souhaiterais une transparence sur ce point. C'est une information, je pense, utile aux habitants et je vous remercie de bien vouloir répondre à mes questions.

**M. Édouard CIVEL** : On a dit plutôt dans le conseil qu'on ne pouvait pas individualiser les frais de chauffage sur l'étage de la mairie. Nous n'avons pas l'information.

**Mme Anne BIRABEN** : Par la surface et en mètres carrés, je pense que c'est possible. L'idée que cela n'a pas de coût est fausse.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je ne dis pas que cela n'a pas de coût, mais là, franchement, je ne sais pas. Je vous invite à vous tourner vers la Ville de Paris, à qui je demande d'ailleurs de pouvoir... Écoutez-moi, sérieusement. C'est un sujet sérieux qui concerne le contrôle des coûts de chauffage, et qui est un vrai sujet d'ailleurs dans toutes les mairies. J'ai déjà demandé à ce qu'on puisse individualiser, non par pièces, ce qui serait ridicule, mais par gros ensembles. Je serais très contente qu'on puisse individualiser si la Ville est capable de le faire, mais moi, je n'en suis pas capable. Donc, il y a l'eau et le chauffage, ce qui est quand même assez résiduel quand on prend en compte le fait qu'en règle générale, hélas d'ailleurs, les résidences d'artistes coûtent extrêmement cher, il faut le dire, et que, surtout il y a là une contrepartie qui fait l'objet d'une convention.

Tu disais qu'il avait deux séances de médiation, en fait, il y a plutôt trois séances de médiation culturelle qui durent aux alentours d'une heure et demie. On dit deux heures, mais en fait, le temps que les enfants ou les seniors arrivent et s'installent, on est entre une heure et demie et deux heures, et cela trois fois par semaine. Cela est très positif pour la collectivité. J'ajoute que cet appartement, qui est au dernier étage, était un appartement utilisé, sauf erreur de ma part, par le directeur général des services il y a cinquante ans. Je n'arrive pas à savoir si c'était le ou la DGS ou si c'était l'huissier, mais, a priori, c'était plutôt le DGS. On ne pouvait rien y faire, parce que l'appartement n'est pas PMR en raison de trois marches. Après avoir imaginé en faire autre chose, dont une petite salle de sport à destination de tous les occupants de la mairie, je vous l'avoue, ce qui a recueilli un succès très mitigé, l'actuelle destination fait tout de même beaucoup plus sens.

### **31 - Q052025072 QUESTION RELATIVE À LA PROTECTION DES COMMERCES CULTURELS DANS LE 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**M. Philippe BOUCHET :** Cette question concerne la protection des commerces culturels dans le 5e arrondissement. Notre groupe a toujours été favorable à la protection des commerces culturels et plus généralement du patrimoine et du patrimoine vivant de l'arrondissement, et nous sommes nombreux à l'être dans l'arrondissement. Nous avions, début 2024, à travers une délibération, la DAE 26, mis en place un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité des 5, 6 et 7<sup>e</sup> arrondissements pour y mener une expérimentation de droit de préemption commerciale visant la préservation des commerces culturels. Le texte de la délibération qui nous avait été présentée identifiait dans le 5<sup>e</sup> arrondissement pour ce travail de préservation les rues Dante, Cardinal-Lemoine, Les Écoles, L'École polytechnique et Soufflot. En complément, un vœu avait été déposé à ce conseil en novembre 2024, qui rajoutait les linéaires de Gay-Lussac, de Claude-Bernard, Malebranche, Fossés-Saint-Jacques et qui faisait référence au commerce présent dans ces rues et au rapport d'un commissaire enquêteur. La Chambre des métiers et de l'artisanat avait été interrogée en 2023 sur ces sujets. Elle avait effectivement indiqué qu'elle allait être attentive et avait noté le caractère expérimental. Un certain nombre d'éléments ont été repris dans le PLU, dans un cadre pérenne. Lors d'une réunion avec les commerçants et la Chambre des métiers, un certain nombre de questions nous ont été posées. Nous souhaiterions pouvoir y répondre sur ce sujet et connaître effectivement la situation. Est-ce que l'ensemble des rues qui ont été mentionnées ont bien été reprises ? Est-ce qu'elles sont confirmées ? Est-ce que certaines ont été retranchées ? Est-ce que d'autres ont été rajoutées au cours des navettes et des échanges sur ces sujets ? Quels avaient été les critères retenus pour les différents choix de linéaires ? Et est-ce qu'il est possible de partager éventuellement le rapport du commissaire enquêteur ? Je pense qu'il ne figurait pas parmi les documents qui avaient été partagés. Et puis, enfin, puisqu'on parlait dans ces documents à chaque fois de ce caractère expérimental, est-ce que vous pourriez élaborer sur ce sujet ? Et est-ce que ce caractère expérimental est toujours d'actualité ? Voilà pour cette question un petit peu longue, mais sur laquelle on nous pose un certain nombre de questions et sur laquelle je pense qu'effectivement, il serait intéressant de rassurer un certain nombre de nos concitoyens.

**M. Pierre CASANOVA :** Merci, cher collègue. Évidemment, la question de l'économie du livre et des librairies dans notre bel arrondissement est complexe économiquement, puisqu'il n'est pas simple d'obtenir un équilibre économique au moment où le prix du foncier augmente et où, malheureusement nombre de nos concitoyens se détournent des librairies, soit pour arrêter de lire, soit pour acheter leurs livres sur internet, soit pour lire exclusivement sur des tablettes. Par ailleurs, il y a des contraintes juridiques que vous soulignez à très juste titre, puisque c'est une entrave à la liberté du commerce, mais aussi au droit de propriété que de multiplier les restrictions, les préemptions. Mais il y a, et c'est pour cela que c'est important, une demande manifeste, constante de nos concitoyens. Je n'ai pas connu une seule campagne ou un marché public sans être interpellé dans le 5<sup>e</sup>, et c'est ce qui fait sa beauté, sa spécificité, par des Parisiens préoccupés de voir la géographie commerciale se modifier. Pas plus tard que dimanche dernier, à Saint-Médard, quelqu'un me disait : « Je vois de plus en plus de commerces d'objets à faible intérêt, à faible valeur, se développer par des gens qui ne sont pas d'ici, et les librairies fermer ». On essaye toujours de trouver des réponses constructives et mesurées, mais on voit bien que c'est une équation compliquée. Le PLU est évidemment consultable publiquement à la mairie, et je suis sûr que vous l'avez fait avant d'écrire votre question.

Deuxièmement, je n'ai pas connaissance de rues qui auraient été retranchées, mais libre à vous de vérifier sur le PLU, également consultable à la mairie. Je n'ai pas le rapport dont vous parlez, il ne nous a pas été communiqué, mais je vous invite, et je pense que votre question est plutôt rédigée pour le Conseil de Paris, à interpeller à ce sujet la direction compétente.

Et pour finir, les critères de sélection des auteurs du PLU n'ont pas été intégralement portés à ma connaissance, mais ils ont été les mêmes que ceux du 6<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Le rapport est public.

**M. Pierre CASANOVA** : Et évidemment, s'il était besoin, je le rappellerai, nous avons soutenu l'extension la plus importante possible des linéaires, puisque nous sommes comme nos habitants, de droite, de gauche et du centre, favorables à ce qu'ils soient le plus nombreux possible, protégés. Et notre critère est évidemment la protection des librairies, sachant que, comme vous le savez, nous n'avons pas la majorité au Conseil de Paris. Donc, nous ne sommes pas le décisionnaire final. Voilà, cher ami, ce que je pouvais vous dire.

**Mme Marine ROSSET** : Très rapidement, où voulez-vous en venir en fait avec cette question ? Est-ce que vous avez des rues à proposer qui n'ont pas été protégées ? Je n'arrive pas bien à comprendre. C'est vraiment le critère du linéaire qui a compté pour préserver des rues. Cela a été expliqué. Et cela paraît logique que l'on puisse préserver des rues entières, le PLU le permet, pour que ce ne soit pas uniquement un commerce ça et là, mais des rues entières qui préservent l'identité d'un lieu et d'un arrondissement.

**M. Philippe BOUCHET** : Je vous rassure tout de suite, il n'y a pas d'éléments cachés. Ce sont des questions qui nous sont posées. Quand effectivement un libraire, par exemple, a repris un commerce qui n'était pas de librairie, l'a développé, qu'il a envie de s'agrandir, doit revendre son bien et doit aller s'installer dans quelque chose d'un petit peu plus grand, il se pose cette question. Parce qu'effectivement, il est dans un domaine où son bien a été dévalué et il nous demande pourquoi sa rue est concernée, et non celle d'à côté où il y a aussi un libraire. Ce sont des questions que je vous les transmets, telles qu'elles sont. Nous pourrions poser beaucoup de questions sur ce sujet.

**M. Laurent AUDOUIN** : Je pense qu'il faut quand même se dire les choses franchement. Effectivement, quand il y a une préemption, cela veut dire que la Ville achète auprès du vendeur. Cela ne veut pas dire que la Ville spolie le vendeur en quoi que ce soit. La Ville va faire estimer par les domaines la valeur du bien et, en général, l'estimation des domaines n'est pas connue pour être excessivement basse ou prudente. Et ensuite, la Ville va payer ce prix. Donc, la vraie question est de savoir si l'on peut spéculer ou pas. Et justement, la réponse est que ce dispositif permettant la préemption permet de tuer la spéculation. Oui, cela assure que la vente se fait à un prix qui est un prix de marché raisonnable et qu'on évite l'emballement. Et l'on voit bien que l'emballement sur la spéculation, sur les locaux, sur la valeur des locaux commerciaux, participe de leur inflation. L'inflation généralisée du prix des locaux commerciaux est une très mauvaise nouvelle pour le commerce. Le commerçant ne peut plus payer les loyers exigés par des gens qui ont acheté des locaux commerciaux en espérant que dans un an, deux ans, trois ans, cela vaudra encore plus cher. C'est comme cela qu'on tue le plus sûrement possible l'activité commerçante d'un quartier et en particulier du nôtre. Et je n'ai pas besoin de vous émouvoir sur l'état du boulevard Saint-Michel, mais le boulevard Saint-Michel est avant toute chose victime de la spéculation sur la valeur des locaux. Ce type de dispositif est extrêmement vertueux et met effectivement une limite claire.

**M. Philippe BOUCHET** : Il n'y a pas que cela, mais on ne va pas pouvoir faire tout le débat sur ces sujets. Il y a une réalité aussi. C'est-à-dire qu'un certain nombre de commerçants qui veulent partir à la retraite, par exemple, se retrouvent dans une situation un petit peu compliquée. Leur commerce a perdu de la valeur, malgré ce que vous dites, puisque ce n'est plus un tout commerce. Et l'on comprend la difficulté. Encore une fois, il s'agissait de clarifier et de savoir si ce qu'on a pu voir au cours de ces conseils avait été modifié, avait évolué, dans quelle mesure et comment va être mesurée cette expérimentation.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Je perçois mieux la question. Effectivement, il y a un sujet et j'ai saisi à la fois Monsieur Baudrier, Madame Laurence Patrice, Madame Raphaëlle Primet, qui est la coprésidente du groupe communiste, et Monsieur Bonnet-Oulaldj sur cette question, parce qu'il y a un sujet posé qui est celui de la transmission pour les gérants de librairies et/ou les propriétaires des murs. Souvent, ils ont travaillé toute leur vie pour essayer

de thésauriser un peu, pour être propriétaires des murs. Et quand ils partent tard à la retraite, la question de la transmission se pose avec un risque de dévalorisation du bien. Il ne faut pas non plus mésestimer ce sujet. Je leur ai demandé de travailler à trouver des solutions, soit à travers la préemption, parce que c'est un outil efficace, soit à travers une évolution à venir du PLU adapté à des surfaces petites. Quand de petites surfaces sont occupées par des libraires, il y a une énorme difficulté pour trouver une économie qui autorise juste à vivre. Merci beaucoup.

### **32 – V052025074 VŒU VISANT À APPoser UNE PLAQUE EN HOMMAGE À ROBERT BENSAÏD AU 44 RUE GAY LUSSAC**

**Mme Florence BERTHOUT** : Le vœu est déposé sur table parce qu'il y avait eu une petite erreur de transmission pour apposer une plaque en hommage à Robert Bensaïd, au 44 rue Gay-Lussac. Et nous sommes évidemment très heureux et très fiers de porter ce vœu.

**Mme Violaine HACKE** : Merci, Madame la Maire. Donc, Robert Bensaïd est né en 1925 à Casablanca et fut l'un des derniers témoins vivants de l'épopée de la 2<sup>e</sup> division blindée du général Leclerc. Engagé volontaire à dix-huit ans, il débarque à Utah Beach, participe à la libération de Paris, puis aux combats de Lorraine et d'Alsace. Deux fois grièvement blessé, il poursuit néanmoins la mission jusqu'à la victoire. Pour son courage, il reçoit la Légion d'honneur, la Médaille militaire, la Croix de guerre avec citation, ainsi que la Presidential Unit Citation américaine. Après la guerre, diplômé de l'ENSA d'Alger, il mène une carrière d'ingénieur agronome tournée vers l'humain, au cours de missions de développement agricole en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, à Madagascar et en Haïti, toujours guidé par la dignité, la solidarité et l'exigence, les mêmes valeurs qu'il avait portées dans la lutte pour la liberté. Installé au 44 rue Gay-Lussac depuis 1970, il y vécut plus d'un demi-siècle avec son épouse Dodine Bréjane et y éleva leurs enfants Bruno et Fabienne. Jusqu'à ses 100 ans, il resta fidèle aux commémorations et aux devoirs de mémoire, notamment aux côtés de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque et de la Maison des anciens de la 2<sup>e</sup> DB. Homme de grande modestie, il a marqué durablement toutes celles et tous ceux qui l'ont connu, notamment dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Robert Bensaïd s'est éteint le 12 février 2025 dans sa cent unième année. Son histoire, celle d'un jeune homme qui a choisi la France et la liberté au péril de sa vie, relève désormais de notre mémoire collective. C'est pour honorer ce parcours exemplaire, cette vie de courage, de service et d'humanisme, que le conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement souhaite apposer une plaque au 44 rue Gay-Lussac.

**Mme Florence BERTHOUT** : Est-ce que tout le monde est d'accord avec ce beau vœu ?

**Le vœu relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Robert Bensaïd est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Votants : 14 dont 2 pouvoirs  
Pour : 14 dont 2 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.**

Le secrétaire de séance,

Benjamin ISARE